

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Autre établissement public administratif local : CENTRE DE GESTION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28490002400019

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL. (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique .	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	102
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	103
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	107
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	108

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL. - BP - 2024

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	109
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	111
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	112
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	113
B3.1 - Etat des provisions constituées	114
B3.2 - Etalement des provisions	116
B4 - Etat des charges transférées	117
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	118
B6 - Prêts	119
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	120
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	121
B7.3 - Etat des emprunts garantis	122
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	123
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	124
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	125
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	126
B7.8 - Autres engagements donnés	127
B7.9 - Autres engagements reçus	128
B8 - Subventions versées	129
B9 - Etat du personnel	130
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	134
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	135
B11.2 - Liste des établissements publics créés	136
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	137
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	138
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	139
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	140
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	141
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	142
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	143
D3 - Décisions en matière de taux	145
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	146
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	147
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	149
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	150
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	151

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I -- INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0,00

Informations financières -- ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	29,88 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	108,58 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	11,47 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-8,58 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1584 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I -- INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00 %
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + ES + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)
TOTAL DU BUDGET	7 053 380,65	7 811 974,34	4 140 324,64	A1 4 898 918,33
Investissement	29 347,55	73 783,51 (3)	741 484,04	A2 785 920,00
Fonctionnement	7 024 033,10	7 738 190,83 (4)	3 398 840,60	A3 4 112 998,33

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses		Recettes		
I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
I	0,00	III	0,00	B2
II	0,00	IV	0,00	B3
TOTAL des RAR				0,00
Investissement				0,00
Fonctionnement				0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	4 898 918,33
Investissement	A2 + B2	785 920,00
Fonctionnement	A3 + B3	4 112 998,33

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

				II	
				A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	844 000,00	RECETTES	58 080,00
	+			+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00			0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	0,00	(si solde positif)	785 920,00
	=		844 000,00	=	844 000,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	8 042 100,00	RECETTES	7 358 001,67
	+			+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00			0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	0,00	(si excédent)	4 112 998,33
	=		8 042 100,00	=	11 471 000,00
	Total de la section de fonctionnement (3)		8 042 100,00		11 471 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)		8 886 100,00		12 315 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0.00

« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0.00
----------------------------------	--	-----	------

TOTAL GENERAL			0.00
----------------------	--	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réalisées de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1) Libellé	Chapitre(s)	Montant
	TOTAL		0,00
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	765 000,00	0,00	794 000,00	794 000,00	794 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		815 000,00	0,00	844 000,00	844 000,00	844 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		815 000,00	0,00	844 000,00	844 000,00	844 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	815 000,00	0,00	844 000,00	844 000,00	844 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	844 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1058)	6 361,56	0,00	5 180,28	5 180,28	5 180,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 361,56	0,00	5 180,28	5 180,28	5 180,28
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 361,56	0,00	5 180,28	5 180,28	5 180,28

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	67 154,40		52 899,72	52 899,72	52 899,72
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		67 154,40		52 899,72	52 899,72	52 899,72

TOTAL	73 515,96	0,00	58 080,00	58 080,00	58 080,00
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	785 920,00
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	844 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	52 899,72
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	5 277 980,00	0,00	5 510 600,00	5 510 600,00	5 510 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 157 800,00	0,00	2 387 000,00	2 387 000,00	2 387 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	92 565,60	0,00	81 500,00	81 500,00	81 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 528 345,60	0,00	7 979 100,00	7 979 100,00	7 979 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	10 100,28	10 100,28	10 100,28
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 538 345,60	0,00	7 989 200,28	7 989 200,28	7 989 200,28

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	67 154,40		52 899,72	52 899,72	52 899,72
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		67 154,40		52 899,72	52 899,72	52 899,72

TOTAL	7 605 500,00	0,00	8 042 100,00	8 042 100,00	8 042 100,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 042 100,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	5 179,40	0,00	14 501,67	14 501,67	14 501,67
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 139 000,00	0,00	7 319 110,00	7 319 110,00	7 319 110,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	23 330,00	0,00	24 100,00	24 100,00	24 100,00
Total des recettes de gestion courante		7 167 509,40	0,00	7 357 711,67	7 357 711,67	7 357 711,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	150,00	0,00	290,00	290,00	290,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 167 659,40	0,00	7 358 001,67	7 358 001,67	7 358 001,67

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	7 167 659,40	0,00	7 358 001,67	7 358 001,67	7 358 001,67
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	4 112 998,33
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 471 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	52 899,72
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	50 000,00	0,00	50 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	794 000,00	0,00	794 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		844 000,00	0,00	844 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	844 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	5 510 600,00		5 510 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 387 000,00		2 387 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	81 500,00	0,00	81 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	10 100,28	0,00	10 100,28
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	52 899,72	52 899,72
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 989 200,28	52 899,72	8 042 100,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 042 100,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL. - BP - 2024

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 180,28	0,00	5 180,28
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		52 899,72	52 899,72
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	5 180,28	52 899,72	58 080,00
			+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			785 920,00
			+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			844 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	14 501,67		14 501,67
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	7 319 110,00		7 319 110,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	24 100,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	290,00	0,00	290,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	7 358 001,67	0,00	7 358 001,67
			+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			4 112 998,33
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			11 471 000,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	815 000,00	0,00	0,00	844 000,00	844 000,00	0,00	844 000,00	844 000,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	765 000,00	0,00	0,00	794 000,00	794 000,00	0,00	794 000,00	794 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	815 000,00	0,00	0,00	844 000,00	844 000,00	0,00	844 000,00	844 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	815 000,00	0,00	0,00	844 000,00	844 000,00	0,00	844 000,00	844 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

844 000,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont versées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RF 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
TOTAL	73 515,96	0,00	58 080,00	58 080,00	58 080,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 361,56	0,00	5 180,28	5 180,28	5 180,28
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	6 361,56	0,00	5 180,28	5 180,28	5 180,28
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	6 361,56	0,00	5 180,28	5 180,28	5 180,28
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	67 154,40		52 899,72	52 899,72	52 899,72
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	67 154,40		52 899,72	52 899,72	52 899,72
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)					785 920,00
Affectation au compte 1068 (8)					0,00
Total des recettes d'investissement cumulées					844 000,00

(1) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL. - BP - 2024

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	815 000,00	0,00	0,00	844 000,00	844 000,00	0,00	844 000,00	844 000,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
2051	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	765 000,00	0,00	0,00	794 000,00	794 000,00	0,00	794 000,00	794 000,00
21311	465 000,00	0,00		365 000,00	365 000,00	0,00	365 000,00	365 000,00
21351	0,00	0,00		129 000,00	129 000,00	0,00	129 000,00	129 000,00
21838	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
21848	150 000,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	815 000,00	0,00	0,00	844 000,00	844 000,00	0,00	844 000,00	844 000,00
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles	815 000,00	0,00	0,00	844 000,00	844 000,00	0,00	844 000,00	844 000,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00			0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00			0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00			0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00			0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00			0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
TOTAL	73 515,96	0,00	58 080,00	58 080,00	58 080,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 361,56	0,00	5 180,28	5 180,28	5 180,28
10222 FCTVA	6 361,56	0,00	5 180,28	5 180,28	5 180,28
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison - affectation (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	6 361,56	0,00	5 180,28	5 180,28	5 180,28
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	6 361,56	0,00	5 180,28	5 180,28	5 180,28
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	67 154,40		52 899,72	52 899,72	52 899,72
2805 Licences, logiciels, droits similaires	11 372,50		9 261,00	9 261,00	9 261,00
281311 Bâtiments administratifs	21 622,87		0,00	0,00	0,00
281318 Autres bâtiments publics	0,00		21 768,32	21 768,32	21 768,32
281838 Autre matériel informatique	31 974,37		20 256,40	20 256,40	20 256,40
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers	2 184,66		1 614,00	1 614,00	1 614,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	67 154,40		52 899,72	52 899,72	52 899,72

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Rf 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Dr 041 = Rf 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'Assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'Assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	7 605 500,00	0,00	0,00	8 042 100,00	8 042 100,00	0,00	8 042 100,00	8 042 100,00
011	Charges à caractère général (3)	5 277 980,00	0,00	0,00	5 510 600,00	5 510 600,00	0,00	5 510 600,00	5 510 600,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 157 800,00	0,00	0,00	2 387 000,00	2 387 000,00	0,00	2 387 000,00	2 387 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	92 565,60	0,00	0,00	81 500,00	81 500,00	0,00	81 500,00	81 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	7 528 345,60	0,00	0,00	7 979 100,00	7 979 100,00	0,00	7 979 100,00	7 979 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	0,00	10 100,28	10 100,28	0,00	10 100,28	10 100,28
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	10 000,00	0,00	0,00	10 100,28	10 100,28	0,00	10 100,28	10 100,28
	Total des dépenses réelles	7 538 345,60	0,00	0,00	7 989 200,28	7 989 200,28	0,00	7 989 200,28	7 989 200,28
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	67 154,40	0,00	0,00	52 899,72	52 899,72	0,00	52 899,72	52 899,72
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	67 154,40	0,00	0,00	52 899,72	52 899,72	0,00	52 899,72	52 899,72
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								8 042 100,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I	II			
	TOTAL	7 167 659,40	0,00	7 358 001,67	7 358 001,67	7 358 001,67
013	Atténuations de charges (2)	5 179,40	0,00	14 501,67	14 501,67	14 501,67
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 139 000,00	0,00	7 319 110,00	7 319 110,00	7 319 110,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	23 330,00	0,00	24 100,00	24 100,00	24 100,00
	Total des recettes de gestion des services	7 167 509,40	0,00	7 357 711,67	7 357 711,67	7 357 711,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	150,00	0,00	290,00	290,00	290,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	150,00	0,00	290,00	290,00	290,00
	Total des recettes réelles	7 167 659,40	0,00	7 358 001,67	7 358 001,67	7 358 001,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
			R002 Résultat reporté ou anticipé (7)			4 112 998,33
Total des recettes de fonctionnement cumulées						11 471 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 = produit des cessions d'immobilisations n°).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	7 605 500,00	0,00	0,00	8 042 100,00	8 042 100,00	0,00	8 042 100,00	8 042 100,00
011	Charges à caractère général (4)	5 277 980,00	0,00	0,00	5 510 600,00	5 510 600,00	0,00	5 510 600,00	5 510 600,00
6042	Achats de prestations de services	180,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60611	Eau et assainissement	78 000,00	0,00		1 100,00	1 100,00	0,00	1 100,00	1 100,00
60612	Énergie - Electricité	0,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	0,00		20 400,00	20 400,00	0,00	20 400,00	20 400,00
6132	Locations immobilières	65 000,00	0,00		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00
61351	Matériel roulant	5 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61358	Autres	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	12 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6156	Maintenance	59 000,00	0,00		59 000,00	59 000,00	0,00	59 000,00	59 000,00
6161	Multirisques	4 000,00	0,00		4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00
6168	Autres primes d'assurance	4 260 000,00	0,00		4 500 000,00	4 500 000,00	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	0,00		10 600,00	10 600,00	0,00	10 600,00	10 600,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6234	Réceptions	12 000,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	14 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
6261	Frais d'affranchissement	17 000,00	0,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	34 000,00	0,00		41 000,00	41 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	550 000,00	0,00		550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00	550 000,00
6288	Autres services extérieurs	90 000,00	0,00		62 500,00	62 500,00	0,00	62 500,00	62 500,00
63512	Taxes foncières	3 200,00	0,00		3 200,00	3 200,00	0,00	3 200,00	3 200,00

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL. - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 157 800,00	0,00		2 387 000,00	2 387 000,00		2 387 000,00	2 387 000,00
6218	Autre personnel extérieur	35 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
6331	Versement mobilité	22 500,00	0,00		29 000,00	29 000,00		29 000,00	29 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 700,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 035 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00		900 000,00	900 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00		9 000,00	9 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
64131	Rémunérations	442 000,00	0,00		420 000,00	420 000,00		420 000,00	420 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		58 000,00	58 000,00		58 000,00	58 000,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	281 000,00	0,00		282 000,00	282 000,00		282 000,00	282 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	283 400,00	0,00		316 500,00	316 500,00		316 500,00	316 500,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	16 700,00	0,00		22 000,00	22 000,00		22 000,00	22 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00	3 500,00
64731	Allocations chômage versées directement	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	92 565,60	0,00	0,00	81 500,00	81 500,00	0,00	81 500,00	81 500,00
65311	Indemnités de fonction	59 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65313	Cotisations de retraite	3 100,00	0,00		3 100,00	3 100,00	0,00	3 100,00	3 100,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65315	Formation	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	2 200,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65888	Autres	9 765,60	0,00		9 900,00	9 900,00	0,00	9 900,00	9 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 528 345,60	0,00	0,00	7 979 100,00	7 979 100,00	0,00	7 979 100,00	7 979 100,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		10 100,28	10 100,28		10 100,28	10 100,28

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		10 100,28	10 100,28		10 100,28	10 100,28
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		10 000,00	0,00	0,00	10 100,28	10 100,28		10 100,28	10 100,28
Total des dépenses réelles		7 538 345,60	0,00	0,00	7 989 200,28	7 989 200,28	0,00	7 989 200,28	7 989 200,28
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	67 154,40			52 899,72	52 899,72		52 899,72	52 899,72
6811	Dot. amort. immos incorporelles	67 154,40			52 899,72	52 899,72		52 899,72	52 899,72
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		67 154,40			52 899,72	52 899,72		52 899,72	52 899,72

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état TB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	7 167 659,40	0,00	7 358 001,67	7 358 001,67	7 358 001,67
013	Atténuations de charges (3)	5 179,40	0,00	14 501,67	14 501,67	14 501,67
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 179,40	0,00	14 501,67	14 501,67	14 501,67
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	7 139 000,00	0,00	7 319 110,00	7 319 110,00	7 319 110,00
706881	Cotisations obligatoires	1 640 000,00	0,00	1 905 500,00	1 905 500,00	1 905 500,00
706882	Cotisations additionnelles	143 000,00	0,00	120 360,00	120 360,00	120 360,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	130 000,00	0,00	146 000,00	146 000,00	146 000,00
706888	Autres	191 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	8 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	567 000,00	0,00	627 250,00	627 250,00	627 250,00
7085	Produits adhés* au titre des assurances	4 220 000,00	0,00	4 165 000,00	4 165 000,00	4 165 000,00
708773	Remb. frais coût lauréat	50 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	190 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	23 330,00	0,00	24 100,00	24 100,00	24 100,00
752	Revenus des immeubles	23 230,00	0,00	24 100,00	24 100,00	24 100,00
75888	Autres	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	7 167 509,40	0,00	7 357 711,67	7 357 711,67	7 357 711,67
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	150,00	0,00	290,00	290,00	290,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	150,00	0,00	290,00	290,00	290,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	7 167 659,40	0,00	7 358 001,67	7 358 001,67	7 358 001,67
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

	Montant brut
	0,00
	Compensation
	0,00

Montant net	0,00
-------------	------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état LB pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = D) 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire pérennément simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES

A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE (suite)							IV
							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	028 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	DEPENSES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	RECETTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES	IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 -- Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	03 Conseils							038 Autres instances
	031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture éducat. 0341 Section éco., sociale et environnement.		0342 Section culture, éducation et sports	035 Conseil de territoire	
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
DEPENSES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent. act ¹ interrég. sur. intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	DEPENSES					0.00
	RECETTES					0.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs				21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	23	24			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES												
	RECETTES												

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services néo-scolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	30 Services communs		31 Culture							
	Libellé		311 Activités artist., actions et manif. cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	32 Sports (autres que scolaires)					
	321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs		34 Vie sociale et citoyenneté		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	41 Santé					418 Autres actions
	410 Services communs	411 PMI et planification familiales	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	42 Action sociale									
	420 Services communs	421 Famille et enfance				4214 Adolescence	422 Petite enfance			4228 Autres actions pour la petite enfance
		4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4221 Crèches et garderies		4222 Multi accueil			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE -- SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellés	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904-4

FUNCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	50		51						
	Services communs 501	Services communs	510	511	512	513	514	515	518
	Services communs	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
				551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accès à la propriété	554 Aide d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	60	61	62	63		
	Services communs	Interventions économiques transversales	Structure d'animation et de dér. éco.	Actions sectorielles		
				631		632
Libellé				Agriculture, pêche et agro-alimentaire	Industrie, commerce et artisanat	Développement touristique
				6311	6312	
				Laboretoite	Autres	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL OU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV ... ANNEXES	IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION D'INVESTISSEMENT - PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70		71		72						
		Services communs		Actions transversales		Actions déchets et propriétés urbaine						
						720		721		722		
						Services communs collecte et propriété	Collecte et traitement des déchets	7211	7212	7213	7221	7222
								Actions prévention et sensibilisation	Collecte des déchets	Tri, valorisation, traitement déchets	Actions prévention et sensibilisation	Action propriété urbaine et nettoyement
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
						DEPENSES						
						RECETTES						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les Inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FUNCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel/risques techno.	77 Environnement Infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	755 Autres actions				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	82 Transports publics de voyageurs										
		80 Services communs	81 Transports scolaires	820 Services communs			821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							849 Sécurité routière
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et atèlas climatiques	847 Equipements de voirie	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres Infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres Infrastructures				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV - ANNEXES		IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 - OPERATIONS NON VENTILABLES	
Article / compte nature (1)	Libellé
	01 Opérations non ventilables
	0,00
	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	DEPENSES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	RECETTES	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,cultureéduc.	035 Conseil de territoire	0342 Section culture, éducation et sports	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég. eur. intern.				TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	
DEPENSES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES	IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 -- Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES		IV
A - PRESENTATION CROISEE - SECTION DE FONCTIONNEMENT - PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs				21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés	23	24			
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES												
	RECETTES												
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	25 Formation professionnelle															
	Libellé	251					254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDD - missions spécifiques		258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires			2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes				29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	30 Services communs		31 Culture							
	Libellé		311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médialthèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse, action socio-éduc. et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES							

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	41 Santé						418 Autres actions
	410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs		421 Famille et enfance			422 Petite enfance		
		4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aînés sociaux à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées		424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	TOTAL DU CHAPITRE	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à rétablissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellés	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	50		51						518
	Services communs	50	Aménagement et services urbains						
	Services communs	510	511	512	513	514	515	518	
	Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	55 Habitat (Logement)							
		52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	63 Actions sectorielles						
	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
				6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidarité	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs		71 Actions transversales	72 Actions déchets et propriété urbaine						
		720 Services communs collecte et propriété		721 Collecte et traitement des déchets					722 Propriété urbaine		
		7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propriété urbaine et nettoyement					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux				74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV -- ANNEXES		IV
A -- PRESENTATION CROISEE -- SECTION DE FONCTIONNEMENT -- PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 -- Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techn.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80		81	82						
		Services communs	Transports scolaires	Transports publics de voyageurs	820	821	822	823	824	825	826
		Services communs	Transports scolaires	Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
											0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES								

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	84 Voie							
	841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et accès climatiques	847 Equipements de voie	849 Sécurité routière
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrovy.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres Infrastructures				
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES									

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NDR : INTB8800071C du 22/02/1889.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts capitalisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00										
1641 Emprunts en euros (total)					0,00										
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de liage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consenties du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres déles (total)					0,00										
Total général					0,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autres.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1694 A et 1595 du code général des impôts

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL, - BP - 2024

{11} Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

{12} Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

{13} Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

{14} Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

{15} Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

{16} Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 06111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

{17} Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau de taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices Inflation Française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 663.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacants	B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)						(6) Autres indices
		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/option)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0	
	% de l'encours						0,00	
	Montant en euros						0,00	0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes éventuelles reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turkel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture				Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux Davé		Taux reçu (7)			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux		
Taux fixe (total)					Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
					Charges c/668	Produits c/768	
Taux variable simple (total)					0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuités à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES		B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	IV
	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	0	01/01/2000

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N		B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS		B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

IV
B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrite le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS		B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	0,00	0,00	0,00
8027	0,00	0,00	0,00
8028			
Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)		0,00	0,00
Subvention à recevoir par annuité		0,00	0,00
Autres engagements reçus			
Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10150775 du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

	Valeur en euros
Calcul du ratio (1)	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement	7 358 001,67
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	
	I / II 0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4, ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
						N+1	N+2	N+3	N+4			
Crédits-bails mobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Amnuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)			TOTAL I + II + III	
									Part investissement		Part fonctionnement II		Part financement III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance émergents avec tiers de financement (2)									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL									0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN		B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL							
8017	Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des délégations de service public				0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'exercice			Annuité à recevoir au cours de l'exercice
					Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	0,00	
	TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES		B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FLIERE ADMINISTRATIVE (b)		37,00	0,00	37,00	30,00	0,00	30,00
Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif CE ou Rédacteur CE	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur principal	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CA Adjoint administratif ou CE Rédacteur	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Adjoint administratif	C	18,00	0,00	18,00	16,00	0,00	16,00
CE Adjoint administratif ou Rédacteur	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Adjoint administratif	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CE Administrateur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE Attaché	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
CE Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
CE Rédacteur ou Attaché	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
CE rédacteur ou attaché	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général Adjoint	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur Général Adjoint des Services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)				EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
Rédacteur CE ou Attaché CE	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00	
Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CE Adjoint Technique	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	
CE Adjoint technique	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CE Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	
CE Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00	
CE technicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Technicien principal 1ère classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Technicien territorial	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		41,00	0,00	41,00	32,00	0,00	32,00	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint administratif contractuel GED	C	ADM		0,00	A GED	CDD
Emploi Article 25 ALI A	C	TECH		0,00	A REMPLT	CDD
Emploi Article 25 BELAICH S	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
Emploi Article 25 CABOT L	B	ADM		0,00	A ACCT TEMP	CDD
Emploi Article 25 CHESNAIE V	C	ADM		0,00	A ACCT TEMP	CDD
Emploi Article 25 FONBERTASSE L	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
Emploi Article 25 LE BOLLOCH JL	B	TECH		0,00	A VACANCE	CDD
Emploi Article 25 LOIRET A	C	TECH		0,00	A ACCT TEMP	CDD
Emploi Article 25 MORIN D	C	ADM		0,00	A REMPLT	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CU, T, C : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (coché général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2 : Usité par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5* : Aurais collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-3 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

332-32 : Médiatisés particuliers - recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).

333-1 : Emplois supérieurs de cadre.

333-10 : Collaborateurs de cadre.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Inclure si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupant un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupant un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		
		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

- Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
 - soit de la seule autonomie financière.
- Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autorisation financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	785 920,00	785 920,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	58 080,00	58 080,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	58 080,00	58 080,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		58 080,00	III 58 080,00
Ressources propres externes de l'année (a)		5 180,28	5 180,28
10222	FCTVA	5 180,28	5 180,28
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		52 899,72	52 899,72
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	9 261,00	9 261,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	21 768,32	21 768,32
281838	Autre matériel informatique	20 256,40	20 256,40
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 614,00	1 614,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET		
		D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	Chapitre
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	0,00
Autres		0,00	0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	0,00
		FONCTIONNEMENT	Montant
		Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	
		Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	
		Matériel	
		Sous-total Fonctionnement	(B)

INVESTISSEMENT		Montant	
Matériel		0,00	
Autres		0,00	
Sous-total Investissement		0,00	(C)

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre Inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0.00
Dotations aux amortissements	0.00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0.00
Variation des provisions/transfert de charges	0.00
Autres produits et charges de gestion courante	0.00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0.00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0.00
Résultat financier	0.00
RESULTAT COURANT (5)	0.00
Résultat spécifique	0.00
RESULTAT NET (6)	0.00

(1) A compléter par « approuvés » ou « non approuvés ».

(2) Total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante - total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation - contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV

D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de médiation.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM		D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		Montant
Article (2)	Libellé (2)	
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

IV
D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Recettes issues de la TEOM	0,00
	Dotations et participations reçues	0,00
	Autres recettes de fonctionnement éventuelles	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00

CENTRE DE GESTION - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2024

RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)
TOTAL GENERAL	
	Montant
	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 14/03/2024

Présenté par Le Présidente Elisabeth MARQUET (1),

A Angers, le 21/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'administration(2), réunie en session Ordinaire

A Angers, le 21/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'administration (2),(3).

Madame BIENVENU Roselyne	
Madame COQUEREAU Geneviève	
Madame JUHEL Marie-Françoise	
Madame LEVEQUE Valérie	
Madame LUCAS Florence	
Madame MARQUET Elisabeth	
Madame METIVIER Florence	
Madame PILARDEAU Céline	
Madame PLANTE Isabelle	
Madame RENAUDON Véronique	
Madame SOURISSEAU Sylvie	
Madame STALL Geneviève	
Monsieur ANTOINE Jean-Pierre	
Monsieur BOMPAS Jean-Paul	
Monsieur BOURCIER Michel	
Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie	
Monsieur CARDOT Philippe	
Monsieur CHASSOULIER Gérard	
Monsieur COCHARD Jean-Pierre	
Monsieur DAVY Jean-Luc	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Monsieur DELETRE Alain	
Monsieur GUERY Tony	
Monsieur LEBRUN Henri	
Monsieur POT Christophe	
Monsieur RABOUAN Paul	
Monsieur RAIMBAULT Jean-François	
Monsieur RAPIN Florian	
Monsieur ROBE Pierre	
Monsieur SOURISSEAU Guy	
Monsieur TESTARD Xavier	

Certifié exécutoire par Le Présidente Elisabeth MARQUET (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Angers, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

CENTRE DE GESTION FPT 49 BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme FREDERIQUE HAMEL

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 06/02/2024

Nomenclature M8.32 centre gestion fonction publique
territoriale
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	17
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 18
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	20
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 21
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 22
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 28
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
1 Balance des comptes	Etat III-1 35
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 51
4EME PARTIE : Page des signatures	52

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	15,06	Dotations	
Terrains	138,02	Fonds Globalisés	496,06
Constructions	1 473,22	Réserves	1 949,66
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	3 398,84
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	714,16
Autres immobilisations corporelles	34,02	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	1 645,26	Subventions non transférables	0,53
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 660,32	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	6 559,24
Créances	609,31	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	4 825,46	Fournisseurs ⁽²⁾	490,14
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	42,26
TOTAL ACTIF CIRCULANT	5 434,76	Total dettes à court terme	532,40
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	532,40
		Comptes de régularisations	3,45
TOTAL ACTIF	7 095,09	TOTAL PASSIF	7 095,09

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

BILAN (en Euros)

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	204 662,68	189 599,68	15 063,00	14 831,50
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	138 015,17		138 015,17	138 015,17
	Constructions en toute propriété	1 890 696,69	417 475,97	1 473 220,72	1 491 275,94
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Divers	359 617,21	325 594,57	34 022,64	54 005,77
	Immobilisations en cours				
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Oeuvres d'art				
	Divers				
	Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		2 592 991,75	932 670,22	1 660 321,53	1 698 128,38

BILAN (en Euros)

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Redevables et comptes rattachés	476 342,90		476 342,90	21 003,45
	Créances douteuses et irrécouvrables				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les budgets annexes				
	Autres créances	132 966,50		132 966,50	114 333,75
	Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 825 455,40		4 825 455,40	4 420 979,43	
	ACTIF CIRCULANT TOTAL II	5 434 764,80		5 434 764,80	4 556 316,63

BILAN (en Euros)

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)		8 027 756,55	932 670,22	7 095 086,33	6 254 445,01

BILAN (en Euros)

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES	Dotations		
	Réserves	1 949 658,28	1 949 658,28
	Report à nouveau	3 398 840,60	3 275 350,47
	Résultat de l'exercice	714 157,73	123 490,13
	Subventions rattachées aux actifs amorti		
	Fonds globalisés	496 057,61	489 428,50
	Subventions rattachés aux actifs non amo	525,64	525,64
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I	6 559 239,86	5 838 453,02	

BILAN (en Euros)

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		



BILAN (en Euros)

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
DETTES	Emprunts obligataires		
	Autres emprunts		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	479 902,08	14 673,27
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	1 344,00	
	Dettes envers les BA		
	Autres dettes	40 916,28	31 231,08
	Fournisseurs d'immobilisations	10 236,00	406,59
DETTES TOTAL III	532 398,36	46 310,94	

BILAN (en Euros)

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance		
	Recettes à classer ou à régulariser	3 448,11	369 681,05
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	3 448,11	369 681,05
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	7 095 086,33	6 254 445,01	

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	7 670,57	6 712,53
Autres produits	24,13	23,29
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	7 694,70	6 735,83
Traitements, salaires, charges sociales	1 793,48	1 797,92
Achats et charges externes	4 634,76	4 225,42
Participations et interventions	365,20	368,06
Dotations aux amortissements et provisions	67,15	69,97
Autres charges	105,85	106,96
Charges courantes non financières	6 966,44	6 568,33
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	728,25	167,50
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	728,25	167,50
Produits exceptionnels		7,48
Charges exceptionnelles	14,10	51,49
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-14,10	-44,01
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	714,16	123,49

COMPTE DE RESULTAT 2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Cotisations	6 988 263,86	5 973 619,12
Autres produits des activités	682 304,57	738 914,99
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	24 129,58	23 291,62
Dotations de l'État		
Contribution personnel privé emploi		
Autres subventions et participations		
TOTAL I	7 694 698,01	6 735 825,73
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 281 743,44	1 290 313,73
Charges sociales	511 740,19	507 610,78
Achats et charges externes	4 634 756,21	4 225 415,43
Impôts et taxes	41 118,04	40 812,43
Dotations amortissements des immob	67 154,40	69 968,16
Dotations aux amortissements sur charges		
Dotations aux provisions		

COMPTE DE RESULTAT 2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Contribution au CNFPT		
Autres charges	429 931,70	434 206,50
TOTAL II	6 966 443,98	6 568 327,03
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	728 254,03	167 498,70
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	728 254,03	167 498,70

COMPTE DE RESULTAT 2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod except sur opérations de gestion		7 482,13
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Quote-part des subventions d'invest		
Autres produits exceptionnels		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		7 482,13
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges except sur opérations de gestion	14 096,30	51 490,70
Valeur comptable des immo cédées		
Autres charges sur opérat en capital		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	14 096,30	51 490,70
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-14 096,30	-44 008,57
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	7 694 698,01	6 743 307,86
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	6 980 540,28	6 619 817,73
RESULTAT DE L'EXERCICE	714 157,73	123 490,13

Opérations Compte de Tiers

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	815 000,00	10 566 500,00	11 381 500,00
Titres de recette émis (b)	73 783,51	7 933 929,04	8 007 712,55
Réductions de titres (c)		195 738,21	195 738,21
Recettes nettes (d = b - c)	73 783,51	7 738 190,83	7 811 974,34
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	815 000,00	7 605 500,00	8 420 500,00
Mandats émis (f)	29 347,55	7 027 405,68	7 056 753,23
Annulations de mandats (g)		3 372,58	3 372,58
Depenses nettes (h = f - g)	29 347,55	7 024 033,10	7 053 380,65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	44 435,96	714 157,73	758 593,69
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	741 484,04		44 435,96		785 920,00
Fonctionnement	3 398 840,60		714 157,73		4 112 998,33
TOTAL I	4 140 324,64		758 593,69		4 898 918,33
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	4 140 324,64		758 593,69		4 898 918,33

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00		50 000,00	11 604,00		11 604,00	38 396,00
21	Immobilisations corporelles	765 000,00		765 000,00	17 743,55		17 743,55	747 256,45
TOTAL		815 000,00		815 000,00	29 347,55		29 347,55	785 652,45

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté au budget	741 484,04		741 484,04				741 484,04
10	Dotations fonds divers et réserves	6 361,56		6 361,56	6 629,11		6 629,11	-267,55
28	Amortissements des immobilisations	67 154,40		67 154,40	67 154,40		67 154,40	
TOTAL		815 000,00		815 000,00	73 783,51		73 783,51	741 216,49

Etat Consommation des Crédits

 Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	4 727 980,00		4 727 980,00	4 621 031,20	3 331,29	4 617 699,91	110 280,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 157 800,00		2 157 800,00	1 895 192,08	41,29	1 895 150,79	262 649,21
65	Autres charges de gestion courante	632 800,00		632 800,00	429 931,70		429 931,70	202 868,30
67	Charges exceptionnelles	19 765,60		19 765,60	14 096,30		14 096,30	5 669,30
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	67 154,40		67 154,40	67 154,40		67 154,40	
TOTAL		7 605 500,00		7 605 500,00	7 027 405,68	3 372,58	7 024 033,10	581 466,90

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
002	Résultat de fonctionnement reporté	3 398 840,60		3 398 840,60				3 398 840,60
013	Atténuations de charges	5 179,40		5 179,40	43 492,82		43 492,82	-38 313,42
70	Produits des activités	7 139 000,00		7 139 000,00	7 866 306,64	195 738,21	7 670 568,43	-531 568,43
75	Autres produits de gestion courante	23 230,00		23 230,00	24 129,58		24 129,58	-899,58
77	Produits exceptionnels	250,00		250,00				250,00
TOTAL		10 566 500,00		10 566 500,00	7 933 929,04	195 738,21	7 738 190,83	2 828 309,17

Etat de réalisation des opérations

 Section D'INVESTISSEMENT
 DEPENSES

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	11 604,00		11 604,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	11 604,00		11 604,00
2131	Batiments publics	3 567,65		3 567,65
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	11 298,00		11 298,00
2184	Mobilier	2 877,90		2 877,90
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	17 743,55		17 743,55
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	29 347,55		29 347,55
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	29 347,55		29 347,55
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 347,55		29 347,55

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	6 629,11		6 629,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	6 629,11		6 629,11
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	11 372,50		11 372,50
28131	Bâtiments publics	21 622,87		21 622,87
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	31 974,37		31 974,37
28184	Mobilier	2 184,66		2 184,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 28	Amortissements des immobilisations	67 154,40		67 154,40
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	73 783,51		73 783,51
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	73 783,51		73 783,51
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	73 783,51		73 783,51

Etat de réalisation des opérationsSection DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autres que terrains à aménager	4 845,00		4 845,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	29 892,69	1 926,58	27 966,11
60631	Fournitures d'entretien	2 116,41		2 116,41
60632	Fournitures de petit équipement	1 684,12		1 684,12
6065	Fournitures de bureau	8 111,65		8 111,65
6068	Autres matières et fournitures	354,96		354,96
6132	Locations immobilières	27 197,79		27 197,79
6135	Locations mobilières	8 689,63		8 689,63
61521	Batiments Publics	12 721,61		12 721,61
6156	Maintenance	55 793,70		55 793,70
6161	Multirisques	4 675,10		4 675,10
6168	Autres	4 260 928,71	928,71	4 260 000,00
6182	Documentation générale et technique	9 923,37		9 923,37
6184	Versements à des organismes de formation	6 417,60		6 417,60
62264	Honoraires médicaux	522,90		522,90
62268	Autres honoraires	1 615,00		1 615,00
6231	Annonces et insertions	1 668,00		1 668,00
6236	Catalogues et imprimés	5 349,26		5 349,26
62511	Personnel du centre	5 546,05	476,00	5 070,05
62518	Autres frais de voyages et déplacements (membres de jury de concours et autres)	6 206,40		6 206,40
6257	Réceptions	12 650,75		12 650,75
6261	Frais d'affranchissement	16 147,44		16 147,44
6262	Frais de télécommunications	10 598,58		10 598,58
6281	Concours divers -cotisations	45 093,83		45 093,83

Etat de réalisation des opérations

 Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6283	Frais de nettoyage des locaux	17 928,53		17 928,53
6288	Autres services extérieurs	61 346,12		61 346,12
63512	Taxes foncières	3 006,00		3 006,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	4 621 031,20	3 331,29	4 617 699,91
621	Personnel extérieur au service	20 062,30		20 062,30
6331	Versement de transport	21 780,52		21 780,52
6332	Cotisations versées au FNAL	5 444,85		5 444,85
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	10 886,67		10 886,67
6411	Personnel titulaire	1 047 945,52	41,29	1 047 904,23
6413	Personnel non titulaire	277 332,03		277 332,03
6451	Cotisations à l'URSSAF	211 421,55		211 421,55
6453	Cotisations aux caisses de retraites	272 259,92		272 259,92
6454	Cotisations aux ASSEDIC	11 195,71		11 195,71
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 239,21		3 239,21
64731	Allocations chômage versées directement	9 518,38		9 518,38
6475	Médecine du travail pharmacie	4 105,42		4 105,42
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 895 192,08	41,29	1 895 150,79
6518	Autres	3 600,00		3 600,00
6531	Indemnités	55 482,24		55 482,24
65321	Membres du Conseil d'Administration	1 655,30		1 655,30
6533	Cotisations de retraite	2 984,01		2 984,01
6534	Cotisations sécurité sociale - part patronale	403,00		403,00
6535	Formation	606,50		606,50
6561	Remboursement d'activités syndicales	365 198,16		365 198,16

Etat de réalisation des opérations

 Section DE FONCTIONNEMENT
 DEPENSES

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
658	Charges diverses de gestion courante	2,49		2,49
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	429 931,70		429 931,70
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	13 063,32		13 063,32
673	Titres annulés exercices antérieurs	1 032,98		1 032,98
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	14 096,30		14 096,30
6811	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	67 154,40		67 154,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	67 154,40		67 154,40
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 027 405,68	3 372,58	7 024 033,10
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 027 405,68	3 372,58	7 024 033,10

Etat de réalisation des opérations

 Section DE FONCTIONNEMENT
 RECETTES

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres	43 492,82		43 492,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	43 492,82		43 492,82
7061	Cotisations obligatoires	2 049 657,20		2 049 657,20
7062	Cotisations additionnelles	129 333,99		129 333,99
70631	Produits des adhésions au titre des assurances	4 647 339,33	167 593,43	4 479 745,90
70638	Conventions et remboursements autres conventions et remboursements	1 747,60		1 747,60
7066	Cotisations des organismes non affiliés	149 974,43	3 464,84	146 509,59
7068	Cotisations des collectivités locales et autres prestations autres cotisations et prestations	181 269,58		181 269,58
7081	Produits de services exploités dans l'intérêt du personnel	10 120,86		10 120,86
70842	Autres refacturations de personnels mis à disposition	371 629,58	24 679,94	346 949,64
7085	Remboursement du coût-lauréat	124 481,03		124 481,03
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	200 753,04		200 753,04
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des activités	7 866 306,64	195 738,21	7 670 568,43
752	Revenus des immeubles	24 106,07		24 106,07
75888	Autres	23,51		23,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	24 129,58		24 129,58
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 933 929,04	195 738,21	7 738 190,83
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 933 929,04	195 738,21	7 738 190,83

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arr t e   la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Num�ro de Compte	Libell� de compte	Balance d'entr�e		Op�rations non-budg�taires		Op�rations budg�taires		Totaux		Soldes	
		D�bit	Cr�dit	D�bit	Cr�dit	D�bit	Cr�dit	D�bit	Cr�dit	D�bit	Cr�dit
10221	DGE		25 586,45						25 586,45		25 586,45
10222	FCTVA		463 842,05				6 629,11		470 471,16		470 471,16
1022	Sous Total compte 1022		489 428,50				6 629,11		496 057,61		496 057,61
102	Sous Total compte 102		489 428,50				6 629,11		496 057,61		496 057,61
1068	Exc�dt de fonctionnement capitalis�		1 949 658,28						1 949 658,28		1 949 658,28
106	Sous Total compte 106		1 949 658,28						1 949 658,28		1 949 658,28
10	Sous Total compte 10		2 439 086,78				6 629,11		2 445 715,89		2 445 715,89
110	Report � nouveau solde cr�diteur		3 275 350,47		123 490,13				3 398 840,60		3 398 840,60
11	Sous Total compte 11		3 275 350,47		123 490,13				3 398 840,60		3 398 840,60
12	R�sultat exercice exc�d d�ficit		123 490,13	123 490,13				123 490,13	123 490,13		0,00
12	Sous Total compte 12		123 490,13	123 490,13				123 490,13	123 490,13		0,00
1321	Etat		525,64						525,64		525,64
132	Sous Total compte 132		525,64						525,64		525,64

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13	Sous Total compte 13		525,64						525,64		525,64
	Total classe 1		5 838 453,02	123 490,13	123 490,13		6 629,11	123 490,13	5 968 572,26		5 845 082,13
2051	Concessions et droits similaires, brevet	193 058,68				11 604,00		204 662,68		204 662,68	
205	Sous Total compte 205	193 058,68				11 604,00		204 662,68		204 662,68	
20	Sous Total compte 20	193 058,68				11 604,00		204 662,68		204 662,68	
2115	Terrains bâtis	138 015,17						138 015,17		138 015,17	
211	Sous Total compte 211	138 015,17						138 015,17		138 015,17	
2131	Batiments publics	1 772 440,03				3 567,65		1 776 007,68		1 776 007,68	
2135	Instal gales agencé amégts const	114 689,01						114 689,01		114 689,01	
213	Sous Total compte 213	1 887 129,04				3 567,65		1 890 696,69		1 890 696,69	
2183	Mat bureau mat informatique	281 620,22				11 298,00		292 918,22		292 918,22	
2184	Mobilier	63 821,09				2 877,90		66 698,99		66 698,99	
218	Sous Total compte 218	345 441,31				14 175,90		359 617,21		359 617,21	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte 21	2 370 585,52				17 743,55		2 388 329,07		2 388 329,07	
28051	Concessions et droits similaires, brevet		178 227,18				11 372,50		189 599,68		189 599,68
2805	Sous Total compte 2805		178 227,18				11 372,50		189 599,68		189 599,68
280	Sous Total compte 280		178 227,18				11 372,50		189 599,68		189 599,68
28131	Bâtiments publics		281 164,09				21 622,87		302 786,96		302 786,96
28135	Amort instal gales agenc t amégat constru		114 689,01						114 689,01		114 689,01
2813	Sous Total compte 2813		395 853,10				21 622,87		417 475,97		417 475,97
28183	Mat bureau mat informatique		235 038,45				31 974,37		267 012,82		267 012,82
28184	Mobilier		56 397,09				2 184,66		58 581,75		58 581,75
2818	Sous Total compte 2818		291 435,54				34 159,03		325 594,57		325 594,57
281	Sous Total compte 281		687 288,64				55 781,90		743 070,54		743 070,54
28	Sous Total compte 28		865 515,82				67 154,40		932 670,22		932 670,22
	Total classe 2	2 563 644,20	865 515,82			29 347,55	67 154,40	2 592 991,75	932 670,22	2 592 991,75	932 670,22

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		14 673,27	4 289 903,23	4 331 978,60			4 289 903,23	4 346 651,87		56 748,64
401	Sous Total compte 401		14 673,27	4 289 903,23	4 331 978,60			4 289 903,23	4 346 651,87		56 748,64
4041	Fournis immob			19 111,55	29 347,55			19 111,55	29 347,55		10 236,00
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		406,59	406,59				406,59	406,59		0,00
4047	Sous Total compte 4047		406,59	406,59				406,59	406,59		0,00
404	Sous Total compte 404		406,59	19 518,14	29 347,55			19 518,14	29 754,14		10 236,00
408	Fournis factures non parvenues				423 153,44				423 153,44		423 153,44
40	Sous Total compte 40		15 079,86	4 309 421,37	4 784 479,59			4 309 421,37	4 799 559,45		490 138,08
4111	Redevables - amiable	20 430,68		5 039 199,60	4 587 700,22			5 059 630,28	4 587 700,22	471 930,06	
4116	Redevables - contentieux	572,77		22 036,51	18 196,44			22 609,28	18 196,44	4 412,84	
411	Sous Total compte 411	21 003,45		5 061 236,11	4 605 896,66			5 082 239,56	4 605 896,66	476 342,90	
41	Sous Total compte 41	21 003,45		5 061 236,11	4 605 896,66			5 082 239,56	4 605 896,66	476 342,90	
421	Personnel - rémunérations dues			1 108 787,88	1 108 787,88			1 108 787,88	1 108 787,88		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
42	Sous Total compte 42			1 108 787,88	1 108 787,88			1 108 787,88	1 108 787,88		0,00
431	Sécurité sociale			414 611,84	414 611,84			414 611,84	414 611,84		0,00
437	Autres organismes sociaux			397 051,37	397 051,37			397 051,37	397 051,37		0,00
43	Sous Total compte 43			811 663,21	811 663,21			811 663,21	811 663,21		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			47 529,71	47 529,71			47 529,71	47 529,71		0,00
442	Sous Total compte 442			47 529,71	47 529,71			47 529,71	47 529,71		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses			7 500,61	8 844,61			7 500,61	8 844,61		1 344,00
443	Sous Total compte 443			7 500,61	8 844,61			7 500,61	8 844,61		1 344,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			3 006,00	3 006,00			3 006,00	3 006,00		0,00
44	Sous Total compte 44			58 036,32	59 380,32			58 036,32	59 380,32		1 344,00
466	Excédnt de verSEMENT		2 447,92		7 256,02				9 703,94		9 703,94
4671	Autr cptes créditeurs-crediteurs divers		28 783,16	221 825,67	224 254,85			221 825,67	253 038,01		31 212,34
46721	Débiteurs divers - amiable	112 980,47		520 711,43	500 725,40			633 691,90	500 725,40	132 966,50	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46726	Débiteurs divers - contentieux	1 353,28		4 059,24	5 412,52			5 412,52	5 412,52		0,00
4672	Sous Total compte 4672	114 333,75		524 770,67	506 137,92			639 104,42	506 137,92	132 966,50	
467	Sous Total compte 467	114 333,75	28 783,16	746 596,34	730 392,77			860 930,09	759 175,93	101 754,16	
46	Sous Total compte 46	114 333,75	31 231,08	746 596,34	737 648,79			860 930,09	768 879,87	92 050,22	
4712	Viremts réimputés			13 796,11	13 796,11			13 796,11	13 796,11		0,00
47138	Raet : autres		4 544,33	55 080,65	50 725,12			55 080,65	55 269,45		188,80
4713	Sous Total compte 4713		4 544,33	55 080,65	50 725,12			55 080,65	55 269,45		188,80
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		6 337,62	8 416,01	5 337,70			8 416,01	11 675,32		3 259,31
47141	Sous Total compte 47141		6 337,62	8 416,01	5 337,70			8 416,01	11 675,32		3 259,31
4714	Sous Total compte 4714		6 337,62	8 416,01	5 337,70			8 416,01	11 675,32		3 259,31
4715	Cotisations des collectivités locales		358 799,10	2 328 965,59	1 970 166,49			2 328 965,59	2 328 965,59		0,00
47188	Autres			8 021,16	8 021,16			8 021,16	8 021,16		0,00
4718	Sous Total compte 4718			8 021,16	8 021,16			8 021,16	8 021,16		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arr t e   la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

		Balance d'entr�e		Op�rations non-budg�taires		Op�rations budg�taires		Totaux		Soldes	
Num�ro de Compte	Libell� de compte	D�bit	Cr�dit	D�bit	Cr�dit	D�bit	Cr�dit	D�bit	Cr�dit	D�bit	Cr�dit
471	Sous Total compte 471		369 681,05	2 414 279,52	2 048 046,58			2 414 279,52	2 417 727,63		3 448,11
4728	DACR - autres d�penses � r�gul			23 548,52	23 548,52			23 548,52	23 548,52		0,00
472	Sous Total compte 472			23 548,52	23 548,52			23 548,52	23 548,52		0,00
47	Sous Total compte 47		369 681,05	2 437 828,04	2 071 595,10			2 437 828,04	2 441 276,15		3 448,11
	Total classe 4	135 337,20	415 991,99	14 533 569,27	14 179 451,55			14 668 906,47	14 595 443,54	609 309,40	535 846,47
515	Compte au tr�sor	4 420 979,43		6 935 608,36	6 531 132,39			11 356 587,79	6 531 132,39	4 825 455,40	
51	Sous Total compte 51	4 420 979,43		6 935 608,36	6 531 132,39			11 356 587,79	6 531 132,39	4 825 455,40	
580	Op�rations d'ordre budg�taires			67 154,40	67 154,40			67 154,40	67 154,40		0,00
584	Encaissements ch�ques par lecture opt			519,20	519,20			519,20	519,20		0,00
58	Sous Total compte 58			67 673,60	67 673,60			67 673,60	67 673,60		0,00
	Total classe 5	4 420 979,43		7 003 281,96	6 598 805,99			11 424 261,39	6 598 805,99	4 825 455,40	
6042	Achts prest serv autre que terr � am�nag					4 845,00		4 845,00		4 845,00	
604	Sous Total compte 604					4 845,00		4 845,00		4 845,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					29 892,69	1 926,58	29 892,69	1 926,58	27 966,11	
60631	Fournitures d'entretien					2 116,41		2 116,41		2 116,41	
60632	Fournitures de petit équipement					1 684,12		1 684,12		1 684,12	
6063	Sous Total compte 6063					3 800,53		3 800,53		3 800,53	
6065	Fournitures de bureau					8 111,65		8 111,65		8 111,65	
6068	Autres matières et fournitures					354,96		354,96		354,96	
606	Sous Total compte 606					42 159,83	1 926,58	42 159,83	1 926,58	40 233,25	
60	Sous Total compte 60					47 004,83	1 926,58	47 004,83	1 926,58	45 078,25	
6132	Locations immobilières					27 197,79		27 197,79		27 197,79	
6135	Locations mobilières					8 689,63		8 689,63		8 689,63	
613	Sous Total compte 613					35 887,42		35 887,42		35 887,42	
61521	Batiments Publics					12 721,61		12 721,61		12 721,61	
6152	Sous Total compte 6152					12 721,61		12 721,61		12 721,61	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6156	Maintenance					55 793,70		55 793,70		55 793,70	
615	Sous Total compte 615					68 515,31		68 515,31		68 515,31	
6161	Multirisques					4 675,10		4 675,10		4 675,10	
6168	Autres					4 260 928,71	928,71	4 260 928,71	928,71	4 260 000,00	
616	Sous Total compte 616					4 265 603,81	928,71	4 265 603,81	928,71	4 264 675,10	
6182	Documentation générale et technique					9 923,37		9 923,37		9 923,37	
6184	Verst à organ formation					6 417,60		6 417,60		6 417,60	
618	Sous Total compte 618					16 340,97		16 340,97		16 340,97	
61	Sous Total compte 61					4 386 347,51	928,71	4 386 347,51	928,71	4 385 418,80	
621	Personnel extérieur au service					20 062,30		20 062,30		20 062,30	
62264	Honoraires médicaux					522,90		522,90		522,90	
62268	Autres honoraires					1 615,00		1 615,00		1 615,00	
6226	Sous Total compte 6226					2 137,90		2 137,90		2 137,90	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
622	Sous Total compte 622					2 137,90		2 137,90		2 137,90	
6231	Annonces et insertions					1 668,00		1 668,00		1 668,00	
6236	Catalogues et imprimés					5 349,26		5 349,26		5 349,26	
623	Sous Total compte 623					7 017,26		7 017,26		7 017,26	
62511	Personnel du centre					5 546,05	476,00	5 546,05	476,00	5 070,05	
62518	Aut frais de voy et dépl (jury conc)					6 206,40		6 206,40		6 206,40	
6251	Sous Total compte 6251					11 752,45	476,00	11 752,45	476,00	11 276,45	
6257	Réceptions					12 650,75		12 650,75		12 650,75	
625	Sous Total compte 625					24 403,20	476,00	24 403,20	476,00	23 927,20	
6261	Frais d'affranchissement					16 147,44		16 147,44		16 147,44	
6262	Frais de télécommunication					10 598,58		10 598,58		10 598,58	
626	Sous Total compte 626					26 746,02		26 746,02		26 746,02	
6281	Concours divers - cotisations					45 093,83		45 093,83		45 093,83	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6283	Frais de nettoyage des locaux					17 928,53		17 928,53		17 928,53	
6288	Autres serv extér					61 346,12		61 346,12		61 346,12	
628	Sous Total compte 628					124 368,48		124 368,48		124 368,48	
62	Sous Total compte 62					204 735,16	476,00	204 735,16	476,00	204 259,16	
6331	Verst de transport					21 780,52		21 780,52		21 780,52	
6332	Cotisations versées au FNAL					5 444,85		5 444,85		5 444,85	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					10 886,67		10 886,67		10 886,67	
633	Sous Total compte 633					38 112,04		38 112,04		38 112,04	
63512	Taxes foncières					3 006,00		3 006,00		3 006,00	
6351	Sous Total compte 6351					3 006,00		3 006,00		3 006,00	
635	Sous Total compte 635					3 006,00		3 006,00		3 006,00	
63	Sous Total compte 63					41 118,04		41 118,04		41 118,04	
6411	Personnel titulaire					1 047 945,52	41,29	1 047 945,52	41,29	1 047 904,23	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6413	Personnel non titulaire					277 332,03		277 332,03		277 332,03	
64198	Autres						43 492,82	43 492,82		43 492,82	
6419	Sous Total compte 6419						43 492,82	43 492,82			43 492,82
641	Sous Total compte 641					1 325 277,55	43 534,11	1 325 277,55	43 534,11	1 281 743,44	
6451	Cotisations à l'URSSAF					211 421,55		211 421,55		211 421,55	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					272 259,92		272 259,92		272 259,92	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					11 195,71		11 195,71		11 195,71	
6458	Cotisations autres organismes sociaux					3 239,21		3 239,21		3 239,21	
645	Sous Total compte 645					498 116,39		498 116,39		498 116,39	
64731	Alloc chômage versées directement					9 518,38		9 518,38		9 518,38	
6473	Sous Total compte 6473					9 518,38		9 518,38		9 518,38	
6475	Médecine du travail pharmacie					4 105,42		4 105,42		4 105,42	
647	Sous Total compte 647					13 623,80		13 623,80		13 623,80	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					1 837 017,74	43 534,11	1 837 017,74	43 534,11	1 793 483,63	
6518	Autres					3 600,00		3 600,00		3 600,00	
651	Sous Total compte 651					3 600,00		3 600,00		3 600,00	
6531	Indemnités					55 482,24		55 482,24		55 482,24	
65321	Membres du CA					1 655,30		1 655,30		1 655,30	
6532	Sous Total compte 6532					1 655,30		1 655,30		1 655,30	
6533	Cotisations de retraite					2 984,01		2 984,01		2 984,01	
6534	Cotis sécu soc part patronale					403,00		403,00		403,00	
6535	Formation					606,50		606,50		606,50	
653	Sous Total compte 653					61 131,05		61 131,05		61 131,05	
6561	Rembst d'activités syndicales					365 198,16		365 198,16		365 198,16	
656	Sous Total compte 656					365 198,16		365 198,16		365 198,16	
658	Charges diverses gest courante					2,49		2,49		2,49	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65					429 931,70		429 931,70		429 931,70	
6718	Autres charg except sur opérat gestion					13 063,32		13 063,32		13 063,32	
671	Sous Total compte 671					13 063,32		13 063,32		13 063,32	
673	Titres annulés exercices antérieurs					1 032,98		1 032,98		1 032,98	
67	Sous Total compte 67					14 096,30		14 096,30		14 096,30	
6811	DA - immob incorp et corpo					67 154,40		67 154,40		67 154,40	
681	Sous Total compte 681					67 154,40		67 154,40		67 154,40	
68	Sous Total compte 68					67 154,40		67 154,40		67 154,40	
	Total classe 6					7 027 405,68	46 865,40	7 027 405,68	46 865,40	7 024 033,10	43 492,82
7061	Cotisations obligatoires						2 049 657,20		2 049 657,20		2 049 657,20
7062	Cotisations additionnelles						129 333,99		129 333,99		129 333,99
70631	Produits adhésions au titre assurances					167 593,43	4 647 339,33	167 593,43	4 647 339,33		4 479 745,90
70638	Conv rembst autres conv et rembsts						1 747,60		1 747,60		1 747,60

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7063	Sous Total compte 7063					167 593,43	4 649 086,93	167 593,43	4 649 086,93		4 481 493,50
7066	Cotisations des organismes non affiliés					3 464,84	149 974,43	3 464,84	149 974,43		146 509,59
7068	Cotis col loc aut cotisations et prest						181 269,58		181 269,58		181 269,58
706	Sous Total compte 706					171 058,27	7 159 322,13	171 058,27	7 159 322,13		6 988 263,86
7081	Produits serv exploités intérêt persel						10 120,86		10 120,86		10 120,86
70842	Autre refacturation persel mis à dispo					24 679,94	371 629,58	24 679,94	371 629,58		346 949,64
7084	Sous Total compte 7084					24 679,94	371 629,58	24 679,94	371 629,58		346 949,64
7085	Rembst du coût-lauréat						124 481,03		124 481,03		124 481,03
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						200 753,04		200 753,04		200 753,04
708	Sous Total compte 708					24 679,94	706 984,51	24 679,94	706 984,51		682 304,57
70	Sous Total compte 70					195 738,21	7 866 306,64	195 738,21	7 866 306,64		7 670 568,43
752	Revenus des immeubles						24 106,07		24 106,07		24 106,07
75888	Autres						23,51		23,51		23,51

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7588	Sous Total compte 7588						23,51		23,51		23,51
758	Sous Total compte 758						23,51		23,51		23,51
75	Sous Total compte 75						24 129,58		24 129,58		24 129,58
	Total classe 7					195 738,21	7 890 436,22	195 738,21	7 890 436,22		7 694 698,01
	Total général	7 119 960,83	7 119 960,83	21 660 341,36	20 901 747,67	7 252 491,44	8 011 085,13	36 032 793,63	36 032 793,63	15 051 789,65	15 051 789,65

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2023

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

30400 - CENTRE DE GESTION FPT 49

Exercice 2023

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

PLONER Theodore (1013492127-0), Inspecteur des Finances Publiques

A DDFiP DE MAINE-ET-LOIRE, le 07/02/2024

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CENTRE DE GESTION FPT 49** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

HAMEL Frederique (1007824060-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A ANGERS, le 07/02/2024

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **21/03/2024** par l'organe délibérant.

MARQUET Elisabeth (emarquet2-xt), présidente

A ANGERS, le 03/04/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE DE GESTION

Numéro SIRET : **28490002400019**

POSTE COMPTABLE : **SERVICE DE GESTION COMPTABLE ANGERS**

M832

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL.

ANNEE 2023

SOMMAIRE

Accusé de réception en préfecture
043-264900024-20240321-DA21032024-02-BF
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

p.3	Exécution du budget
p.4	1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.5	2 - Balance générale du budget - Recettes
p.6	A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
p.7	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.9	A1 - Section de fonctionnement - Détail pour certains articles
p.10	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.11	A3 - Section de fonctionnement - Détail pour certains services
p.12	B - Section d'investissement - Vue d'ensemble
p.13	B1 - Section d'investissement - Equipement non individualisé
p.14	B1 - Section d'investissement - Détail par opération d'équipement
p.15	B2 - Section d'investissement - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section
p.16	B3.1 - Section d'investissement - Opérations financières - Dépenses
p.17	B3.2 - Section d'investissement - Opérations financières - Recettes

Section de fonctionnement	Joint	Sans objet	Section d'investissement	Joint	Sans objet
p.			p.		

		Jointes	Sans Objet
p.18	Détail des opérations d'ordre de section à section	X	
p.20	Méthodes utilisées	X	
p.21	Etat de la dette - Récapitulation	X	
p.22	Etat de la dette - Détail	X	
p.24	Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie)	X	
p.25	Etat des crédits de trésorerie	X	
p.26	Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.27	Etat des engagements donnés	X	
p.28	Etat des engagements reçus	X	
p.29	Amortissement des immobilisations	X	
p.32	Etat des provisions	X	
p.33	Etat de répartition des charges	X	
p.34	Etat du personnel	X	
p.37	Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	X	
p.38	Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	X	
p.39	Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.40	Arrêté et signatures	X	

EXECUTION DU BUDGET

I

INVESTISSEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS (exécution)	RESTES A REALISER
001 Solde N-1 négatif	0,00	0,00	
Dépenses (ex. + RAR N-1)	815 000,00	29 347,55 (1)	0,00
TOTAL DEPENSES	815 000,00	29 347,55	0,00
001 Solde N-1 positif	741 484,04	741 484,04	
Recettes (ex. + RAR N-1)	73 515,96	73 783,51 (2)	0,00
TOTAL RECETTES	815 000,00	815 267,55	0,00
Solde		A	B
Dépenses > Recettes (-)			
Recettes > Dépenses (+)		785 920,00	

Besoin de financement à couvrir = (A)+(B) : 0,00

FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS	RESTES A REALISER
002 Déficit N-1 reporté	0,00	0,00	
Dépenses (ex. + RAR N-1)	7 605 500,00	7 024 033,10 (1)	0,00
TOTAL DEPENSES	7 605 500,00	7 024 033,10	0,00
002 Excédent N-1 reporté	3 398 840,60	3 398 840,60	
Recettes (ex. + RAR N-1)	7 167 659,40	7 738 190,83 (2)	0,00
TOTAL RECETTES	10 566 500,00	11 137 031,43	0,00
Résultat :		C	
Dépenses > Recettes (déficit)			0,00
Recettes > Dépenses (exct)	2 961 000,00	4 112 998,33	

C = Résultat à affecter (excédent) : 4 112 998,33
ou à reporter (déficit) :

RESULTATS CUMULES (3)

	REALISATIONS	RESTES A REALISER	RESULTAT CUMULE
INVESTISSEMENT	+ 785 920,00	0,00	+ 785 920,00
FONCTIONNEMENT	+ 4 112 998,33	0,00	+ 4 112 998,33
RESULTAT GLOBAL	+ 4 898 918,33	0,00	+ 4 898 918,33

(1) Dépenses engagées non mandatées

(2) Recettes certaines restant à émettre

(3) Précédé du signe + (excédent ou solde positif) ou - (déficit ou solde négatif)

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE - 1 - Dépenses	1

DEPENSES
I - MANDATS EMIS

Chap	LIBELLES	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre	TOTAL
Dépenses de fonctionnement		6 956 878,70	67 154,40	A1 7 024 033,10
011	Charges à caractère général	4 617 699,91		4 617 699,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 895 150,79		1 895 150,79
65	Autres charges de gestion courante	429 931,70		429 931,70
67	Charges exceptionnelles	14 096,30	0,00	14 096,30
68	Dotations aux amortissements et provisions		67 154,40	67 154,40

(1) y compris rattachement hors ICNE

Chap	LIBELLES	Opérations réelles	Opérations d'ordre		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
INVESTISSEMENT					
Dépenses d'investissement - Total		29 347,55	0,00	0,00	B1 29 347,55
20	Immob. incorporelles (hors opér.)	11 604,00	0,00	0,00	11 604,00
21	Immob. corporelles (hors opér.)	17 743,55	0,00	0,00	17 743,55

RECAPITULATION GENERALE

	Dépenses totales	Déficit ou solde N-1	TOTAL SECTION
Fonctionnement	A1 7 024 033,10	D002 0,00	7 024 033,10
Investissement	B1 29 347,55	D001 0,00	29 347,55

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

II - PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE - 2 RECETTES	2

RECETTES
2 - TITRES EMIS

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre	TOTAL
Recettes de fonctionnement - Total		7 738 190,83	0,00	A2 7 738 190,83
70	Produits des activités	7 670 568,43	0,00	7 670 568,43
75	Autres produits de gestion courante	24 129,58	0,00	24 129,58
013	Atténuations de charges	43 492,82	0,00	43 492,82
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00

(1) y compris rattachement, hors ICNE

Chap		Opérations réelles	Opérations d'ordre		TOTAL
			de section à section	à l'intérieur de la section	
INVESTISSEMENT					
Recettes d'investissement - Total		6 629,11	67 154,40	0,00	B2 73 783,51
10	Dotations, fonds divers	6 629,11		0,00	6 629,11
Recettes d'ordre			67 154,40		67 154,40
28	Amortissement des immobilisations		67 154,40		67 154,40
.9	Provisions pour dépréciation				

RECAPITULATION GENERALE

	Recettes	Excédent ou solde N-1	R1068 (2)	TOTAL SECTION
Fonctionnement	A2 7 738 190,83	R002 3 398 840,60		11 137 031,43
Investissement	B2 73 783,51	R001 741 484,04	0,00	815 267,55

(2) Titre émis dans l'exercice pour l'affectation du résultat N-1

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
-----------------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
A-SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A

Le conseil d'administration a voté le présent budget :

(Pour Mémoire)

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Chap.	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (Prévisions) (1)	CREDITS EMPLOYES			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
TOTAL DEPENSES		7 605 500,00	6 600 879,66	423 153,44	0,00	581 466,90
011	Charges à caractère général	4 727 980,00	4 194 546,47	423 153,44	0,00	110 280,09
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 157 800,00	1 895 150,79	0,00	0,00	262 649,21
65	Autres charges de gestion courante	632 800,00	429 931,70	0,00	0,00	202 868,30
67	Charges exceptionnelles	19 765,60	14 096,30	0,00	0,00	5 669,30
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	67 154,40	67 154,40			0,00
Autres	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		0,00			

Chap.	LIBELLE	CREDITS OUVERTS (Prévisions) (1)	CREDITS EMPLOYES			CREDITS A ANNULER (5)
			Réalisations (2)	Rattachements (3)	Restes à réaliser (4)	
TOTAL RECETTES		10 566 500,00	11 137 031,43	0,00	0,00	0,00
70	Produits des activités	7 139 000,00	7 670 568,43	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	23 230,00	24 129,58	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	5 179,40	43 492,82	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
Autres	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	3 398 840,60	3 398 840,60			

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives y compris restes à réaliser N-1

(2) Hors rattachement. En dépenses : mandats émis; en recettes : titres émis

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives correspondantes n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire. Recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles le titre n'a pu être émis.

(4) Dépenses engagées justifiées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre N et recettes justifiées non rattachées

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col. 1) - crédits employés ou à employer (col. 2 + col. 3 + col. 4)

(6) Equivalent au 021 " virement de la section de fonctionnement " en section d'investissement

49007	CENTRE DE GESTION	CA	2023
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL.		

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé (1)	Crédits ouverts Prévisions (1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (5)
			Mandats émis (2)	Charges rattachées (3)	Restes à réaliser (4)	
011	Charges à caractère général	4 727 980,00	4 194 546,47	423 153,44	0,00	110 280,09
6042	Achats prestations de services	180,00	4 845,00	0,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	78 000,00	27 966,11	0,00	0,00	50 033,89
60631	Entretien	3 500,00	2 116,41	0,00	0,00	1 383,59
60632	Petit équipement	2 000,00	1 684,12	0,00	0,00	315,88
6065	Fournitures de bureau	12 000,00	8 111,65	0,00	0,00	3 888,35
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	354,96	0,00	0,00	2 145,04
6132	Locations immobilières	65 000,00	27 197,79	0,00	0,00	37 802,21
6135	Locations mobilières	5 000,00	8 689,63	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien et réparations bâtiments publics	12 000,00	12 721,61	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6156	Maintenance	59 000,00	55 793,70	0,00	0,00	3 206,30
6161	Assurance multirisques	4 000,00	4 675,10	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	4 260 000,00	3 836 846,56	423 153,44	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	9 923,37	0,00	0,00	76,63
6184	Versements à des organismes de formation		6 417,60	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
62264	Honoraires médicaux (2)	2 000,00	522,90	0,00	0,00	1 477,10
62268	Autres honoraires (2)	2 000,00	1 615,00	0,00	0,00	385,00
6231	Annonces et insertions (2)		1 668,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés (2)	7 000,00	5 349,26	0,00	0,00	1 650,74
62511	Personnel du centre (2)	4 000,00	5 070,05	0,00	0,00	0,00
62518	Autres frais de voyages et déplacements (2)	10 000,00	6 206,40	0,00	0,00	3 793,60
6257	Réceptions (2)	12 000,00	12 650,75	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement (2)	17 000,00	16 147,44	0,00	0,00	852,56
6262	Frais de télécommunications (2)	12 000,00	10 598,58	0,00	0,00	1 401,42
6281	Concours financiers divers (cotisations...) (2)	34 000,00	45 093,83	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux (2)	20 000,00	17 928,53	0,00	0,00	2 071,47
6288	Autres (2)	90 000,00	61 346,12	0,00	0,00	28 653,88
63512	Taxes foncières	3 200,00	3 006,00	0,00	0,00	194,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 157 800,00	1 895 150,79	0,00	0,00	262 649,21
621	Personnel extérieur au service	35 000,00	20 062,30	0,00	0,00	14 937,70
6331	Versement de transport	22 500,00	21 780,52	0,00	0,00	719,48
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 000,00	5 444,85	0,00	0,00	555,15
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion	12 700,00	10 886,67	0,00	0,00	1 813,33
6411	Personnel titulaire	1 035 000,00	1 047 904,23	0,00	0,00	0,00
6413	Personnel non titulaire	442 000,00	277 332,03	0,00	0,00	164 667,97
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	281 000,00	211 421,55	0,00	0,00	69 578,45
6453	Cotisations aux caisses de retraite	283 400,00	272 259,92	0,00	0,00	11 140,08
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	16 700,00	11 195,71	0,00	0,00	5 504,29
6458	Cotisations aux organismes sociaux	3 500,00	3 239,21	0,00	0,00	260,79
64731	Allocations de chômage versées directement	10 000,00	9 518,38	0,00	0,00	481,62
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	4 105,42	0,00	0,00	5 894,58

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + reste à réaliser N-1

(2) Afférents à l'exercice, hors rattachement

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives correspondantes n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire

(4) Dépenses engagées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice et/ou non rattachées

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col. 1) - crédits employés ou à employer (col. 2 + col. 3 + col. 4)

(6) Egal à la recette d'investissement au 021, non exécuté en gestion.

(7) Le compte 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandat ou titre

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé (1)	Crédits ouverts Prévisions (1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (5)
			Mandats émis (2)	Charges rattachées (3)	Restes à réaliser (4)	
014	Atténuation de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	632 800,00	429 931,70	0,00	0,00	202 868,30
6518	Autres redevances pour concessions, brevets, licences	2 200,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités au Président et aux vices présidents	59 000,00	55 482,24	0,00	0,00	3 517,76
65321	Membres du conseil d'administration	3 500,00	1 655,30	0,00	0,00	1 844,70
6533	Cotisations de retraite	3 100,00	2 984,01	0,00	0,00	115,99
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		403,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	15 000,00	606,50	0,00	0,00	14 393,50
6561	Remboursements d'activités syndicales	550 000,00	365 198,16	0,00	0,00	184 801,84
658	Charges diverses de la gestion courante		2,49	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		7 518 580,00	6 519 628,96	423 153,44	0,00	575 797,60
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	19 765,60	14 096,30	0,00	0,00	5 669,30
OPERATIONS REELLES						
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de ges	9 765,60	13 063,32	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	1 032,98	0,00	0,00	8 967,02
68	Dotations aux amortissements et aux provisions(C	67 154,40	67 154,40			0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et cor	67 154,40	67 154,40			0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00			0,00
TOTAL OP. REELLES = 011 + 012 + 014 + 65 + 66 (sf A) + 67 (sf B)		7 538 345,60	6 533 725,26	423 153,44	0,00	581 466,90
TOTAL OP. D'ORDRE = A + B + C + D		67 154,40	67 154,40	0,00		0,00
002	Déficit de fonct. reporté. (7)	0,00	0,00			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 605 500,00	6 600 879,66	423 153,44	0,00	581 466,90

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + reste à réaliser N-1

(2) Afférents à l'exercice, hors rattachement

(3) Dépenses ayant donné lieu à service fait mais dont les pièces justificatives correspondantes n'ont pas été émises ou reçues à la fin de la journée complémentaire

(4) Dépenses engagées n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice et/ou non rattachées

(5) Crédits à annuler = crédits ouverts (col. 1) - crédits employés ou à employer (col. 2 + col. 3+ col. 4)

(6) Egal à la recette d'investissement au 021, non exécuté en gestion.

(7) Le compte 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandat ou titre

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL POUR CERTAINS ARTICLES	A1

Art.	Dépenses	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)			CREDITS A ANNULER
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A-2

Chap/ art	Libellé (1)	Crédits ouverts Prévisions (1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (5)
			Titres émis (2)	Produits rattachés (3)	Restes à réaliser (4)	
72						
74						
76						
79						
70	Produits des activités	7 139 000,00	7 670 568,43	0,00	0,00	0,00
7061	Cotisations obligatoires	1 640 000,00	2 049 657,20	0,00	0,00	0,00
7062	Cotisations additionnelles	143 000,00	129 333,99	0,00	0,00	13 666,01
70631	Produits des adhésions au titre des assurances	4 220 000,00	4 479 745,90	0,00	0,00	0,00
70638	Autres conventions et remboursements	1 000,00	1 747,60	0,00	0,00	0,00
7066	Cotisations des organismes non affiliés	130 000,00	146 509,59	0,00	0,00	0,00
7068	Autres cotisations et prestations	190 000,00	181 269,58	0,00	0,00	8 730,42
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du persc	8 000,00	10 120,86	0,00	0,00	0,00
70842	Autres refacturations de personnels mis à disposition	567 000,00	346 949,64	0,00	0,00	220 050,36
7085	Remboursement du coût-lauréat	50 000,00	124 481,03	0,00	0,00	0,00
7088	Autres produits d'activités	190 000,00	200 753,04	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	23 230,00	24 129,58	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles non affectés aux activités pr	23 230,00	24 106,07	0,00	0,00	0,00
75888	Autres		23,51	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	5 179,40	43 492,82	0,00	0,00	0,00
	OPERATIONS REELLES					
64198	Autres	5 179,40	43 492,82	0,00	0,00	0,00
GESTION DES SERVICES=70+72+74+75+013		7 167 409,40	7 738 190,83	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	250,00	0,00	0,00	0,00	250,00
	OPERATIONS REELLES					
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gesti	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadri	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
	OPERATIONS REELLES					
TOTAL OP. REELLES (5)		7 167 659,40	7 738 190,83	0,00	0,00	-570 531,43
TOTAL OP. D'ORDRE = A + B + C + D + E		0,00	0,00	0,00		0,00
002	Excédent de fonct. reporté. (7)	3 398 840,60	3 398 840,60			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE = RECETTES REELLES+D'ORDRE+002		10 566 500,00	11 137 031,43	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul budget primitif + décisions modificatives + reste à réaliser N-1

(2) Afférents à l'exercice, hors rattachement

(3) Recettes justifiées non rattachées afférentes à l'exercice

(4) Recettes justifiées n'ayant pas donné lieu à services faits au 31 décembre de l'exercice et/ou non rattachées

(5) 70+74+75+013(sauf B)+76+77(sauf C)+7911

(6) Le compte 002 ne fait pas l'objet d'émission de mandat ou titre; les prévisions (inscriptions budgétaires) sont égales aux réalisations (déficit constaté au compte administratif)

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA 2023
----------------------------	--	-----------------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL POUR CERTAINS SERVICES	A3

Chap.	Libellés	Crédits ouverts	Crédits employés		Crédits annulés
		Prévu	Réalisé	Restes à réaliser	

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B

Chap	Libellé	CREDITS OUVERTS (1)	CREDITS EMPLOYES (ou à employer)		CREDITS A ANNULER (3)
			Réalizations	Restes à réaliser (2)	
DEPENSES TOTALES = (V) + (VI)		815 000,00	A 29 347,55	C 0,00	785 652,45
Dépenses d'équipement (4)(I)		815 000,00	29 347,55	0,00	785 652,45
20	Immobilisations incorporelles (5)	50 000,00	11 604,00	0,00	38 396,00
21	Immobilisations corporelles (5)	765 000,00	17 743,55	0,00	747 256,45
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (4)(II)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00		0,00
Dépenses de l'exercice (V) =(I)+(II)+(III)+(IV)		815 000,00	29 347,55	0,00	785 652,45
001	Solde d'exécution déficitaire 2022 (7)(VI)	0,00	0,00		
RECETTES TOTALES = (XIII)+(XIV)+(XV)		815 000,00	B 815 267,55	D 0,00	
Fonds propres externes (4)(VII)		6 361,56	6 629,11	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	6 361,56	6 629,11	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (4)(IX)	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (4)(X)	0,00	0,00		
Opérations d'ordre de section à section (total)(XI)		67 154,40	67 154,40		
Recettes de l'exercice (XIII) =(VII)+(VIII)+(IX)+(X)+(XI)+(XII)		73 515,96	73 783,51	0,00	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (XIV)	0,00	0,00		
001	Solde d'exécution excédentaire 2022 (7)(XV)	741 484,04	741 484,04		
SOLDE D'EXECUTION POSITIF DE L'EXERCICE			B-A 785 920,00	D-C 0,00	
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF DE L'EXERCICE			A-B	C-D	

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives, y compris restes à réaliser N-1.

(2) En dépenses : dépenses engagées non mandatées ; en recettes : recettes certaines restant à émettre sur titres justificatifs (art R.241-13 du code des communes)

(3) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés ou à employer (col.2+col.3).

(4) Opérations réelles

(5) Hors opérations individualisées

(6) Voir détails dans le tableau spécifique consacré à ces opérations

(7) Le compte 001 ne fait pas l'objet d'émission de mandat ou de titre. Les prévisions sont égales aux réalisations (constatation du solde négatif au CA)

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENT – DEPENSES ET RECETTES D'EQUIPEMENT NON INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS	B1

Equipement - DEPENSES NON INDIVIDUALISEES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts Prévisions (1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits à annuler (3)
	Total	815 000,00	29 347,55	0,00	785 652,45
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00	11 604,00	0,00	38 396,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,licences,marques,	50 000,00	11 604,00	0,00	38 396,00
21	Immobilisations corporelles	765 000,00	17 743,55	0,00	747 256,45
2131	Bâtiments publics	465 000,00	3 567,65	0,00	461 432,35
2183	Matériel de bureau et d'informatique	150 000,00	11 298,00	0,00	138 702,00
2184	Mobilier	150 000,00	2 877,90	0,00	147 122,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Equipement - RECETTES NON AFFECTEES A UNE OPERATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts Prévisions (1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits à annuler (3)
	Total (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subv. d'équipt (sf. 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cumul du budget primitif et des décisions modificatives y compris restes à réaliser N-1

(2) Dépenses engagées non mandatées

(3) Crédits à annuler = crédits ouverts (col. 1) - crédits employés ou à employer (col. 2 + col. 3) qui est couvert par le solde des opérations financières.

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENT - OPERATIONS (DETAIL PAR ARTICLE)	B1

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	CREDITS OUVERTS (2)	CREDITS EMPLOYES		CREDITS A ANNULER (4)
			Mandats émis	Restes à réaliser (3)	
DEPENSES TOTALES		0,00	A 0,00	B 0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	CREDITS OUVERTS (2)	CREDITS EMPLOYES		CREDITS A ANNULER (4)
		Titres émis	Restes à réaliser (3)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	D 0,00	0,00

BESOIN DE FINANCEMENT Si dépenses > recettes = (A+B) - (C+D)	
EXCEDENT DE FINANCEMENT Si recettes > dépenses = (C+D) - (A+B)	

(1) A détailler conformément au plan de comptes de la commune.

(2) Cumul budget primitif et décisions modificatives y compris restes à réaliser.

(3) En dépenses : dépenses engagées non mandatées ; en recettes : recettes restant à émettre sur titres justificatifs (art. R. 241-13 du code des communes).

(4) Crédits à annuler = crédits ouverts (col.1) - crédits employés (col.2 + col.3).

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	B2

Articles	Libellé	Crédits ouverts (1)	Réalizations (2)	Crédits à annuler (5)

(1) Cumul budget primitif et décisions modificatives
 (2) Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre
 (3) Les dépenses sont égales aux recettes
 (4) En dépenses : constatation des droits de l'affectant lors de la reception du bien en recettes : solde des droits lors du retour du bien de l'affectant
 (5) Crédits à annuler = crédits ouverts - crédits employés

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	B3.1

DETAIL DES DEPENSES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Réalizations (mandats émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D			I		
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C			II	0,00	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)					
10	Dotations, fonds divers et réserves				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le centre de gestion.

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B3.2

DETAIL DES RECETTES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Réalisations (titres émis)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = G+H+J+K		73 515,96	73 783,51	0,00	0,00
Ressources propres externes (G)		6 361,56	6 629,11	0,00	0,00
10222	F.C.T.V.A.	6 361,56	6 629,11	0,00	0,00
Transferts entre sections (J)		67 154,40	67 154,40	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, pr	11 372,50	11 372,50	0,00	0,00
28131	Bâtiments publics	21 622,87	21 622,87	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	31 974,37	31 974,37	0,00	0,00
28184	Mobilier	2 184,66	2 184,66	0,00	0,00

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D001	Déficit d'investissement reporté	0,00
-------------	---	-------------

R001	Excédent d'investissement reporté	741 484,04
-------------	--	-------------------

R 1064	Réserves réglementées (affectation des plus-values de cessions)	0,00
---------------	--	-------------

R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
---------------	--	-------------

	Montant
Dépenses financières (hors dépenses des c/166)	I + D 001 0,00
Recettes financières	III + R001 + R1064 + R1068 815 267,55
Solde des opérations financières	(III + R001 + R1068 + R1064) - (I + D001) + 815 267,55
Solde net hors charges transférées (3)	(III + R001 + R1068 + R1064) - (II + D001) + 815 267,55

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par le centre de gestion.

(2) Indiquer le signe algébrique.

(3) Ces charges pouvant être financées par emprunt.

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
OPERATION D4ORDRE DE SECTION A SECTION	

Désignation de l'opération (hors virement de section à section)	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)		RECETTES D'INVESTISSEMENT (1)	
Dotations aux amortissements	6811	876,00	28131	876,00
Dotations aux amortissements	6811	1 262,80	28183	1 262,80
Dotations aux amortissements	6811	194,00	28184	194,00
Dotations aux amortissements	6811	44,00	28131	44,00
Dotations aux amortissements	6811	133,00	28131	133,00
Dotations aux amortissements	6811	297,00	28131	297,00
Dotations aux amortissements	6811	405,00	28131	405,00
Dotations aux amortissements	6811	49,00	28131	49,00
Dotations aux amortissements	6811	40,00	28131	40,00
Dotations aux amortissements	6811	55,00	28131	55,00
Dotations aux amortissements	6811	151,00	28131	151,00
Dotations aux amortissements	6811	12 049,60	28183	12 049,60
Dotations aux amortissements	6811	36,00	28184	36,00
Dotations aux amortissements	6811	571,00	28131	571,00
Dotations aux amortissements	6811	105,00	28184	105,00
Dotations aux amortissements	6811	1 519,00	28131	1 519,00
Dotations aux amortissements	6811	17,00	28184	17,00
Dotations aux amortissements	6811	85,00	28131	85,00
Dotations aux amortissements	6811	464,00	28131	464,00
Dotations aux amortissements	6811	231,10	28184	231,10
Dotations aux amortissements	6811	124,00	28131	124,00
Dotations aux amortissements	6811	1 602,00	28051	1 602,00
Dotations aux amortissements	6811	449,00	28131	449,00
Dotations aux amortissements	6811	10,00	28131	10,00
Dotations aux amortissements	6811	56,00	28131	56,00
Dotations aux amortissements	6811	39,00	28184	39,00
Dotations aux amortissements	6811	213,83	28131	213,83
Dotations aux amortissements	6811	344,00	28131	344,00
Dotations aux amortissements	6811	630,56	28184	630,56
Dotations aux amortissements	6811	1 796,00	28131	1 796,00
Dotations aux amortissements	6811	22,00	28131	22,00
Dotations aux amortissements	6811	22,00	28184	22,00
Dotations aux amortissements	6811	2 100,00	28051	2 100,00
Dotations aux amortissements	6811	1 237,00	28131	1 237,00
Dotations aux amortissements	6811	1,00	28131	1,00
Dotations aux amortissements	6811	2,00	28131	2,00
Dotations aux amortissements	6811	1 303,00	28183	1 303,00
Dotations aux amortissements	6811	355,00	28131	355,00
Dotations aux amortissements	6811	1 250,00	28131	1 250,00
Dotations aux amortissements	6811	59,00	28184	59,00
Dotations aux amortissements	6811	2 550,00	28051	2 550,00
Dotations aux amortissements	6811	226,00	28131	226,00
Dotations aux amortissements	6811	213,00	28131	213,00
Dotations aux amortissements	6811	393,00	28131	393,00
Dotations aux amortissements	6811	69,00	28131	69,00
Dotations aux amortissements	6811	23,00	28131	23,00
Dotations aux amortissements	6811	12,00	28131	12,00
Dotations aux amortissements	6811	264,00	28131	264,00

(1) Les dépenses de fonctionnement (A1) sont égales aux recettes d'investissement (B2); les dépenses d'investissement (B1) sont égales aux recettes d'exploitation (A2).

49007	CENTRE DE GESTION	CA	2023
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL.		

IV - ANNEXES	IV
OPERATION D4ORDRE DE SECTION A SECTION	

<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	325,00	28131	325,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	166,00	28131	166,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	813,00	28131	813,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	86,00	28184	86,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	3 414,00	28131	3 414,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	466,00	28131	466,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	909,00	28051	909,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	4 211,50	28051	4 211,50	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	126,00	28131	126,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	95,00	28131	95,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	1 800,00	28183	1 800,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	37,00	28131	37,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	20,00	28131	20,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	134,97	28183	134,97	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	44,00	28131	44,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	85,00	28184	85,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	3 918,00	28183	3 918,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	302,04	28131	302,04	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	145,00	28131	145,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	28,00	28184	28,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	687,00	28131	687,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	94,00	28184	94,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	23,00	28131	23,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	164,00	28184	164,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	3 037,00	28183	3 037,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	116,00	28184	116,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	108,00	28184	108,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	1 629,00	28131	1 629,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	34,00	28131	34,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	821,00	28131	821,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	24,00	28131	24,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	98,00	28131	98,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	60,00	28131	60,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	228,00	28131	228,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	8 469,00	28183	8 469,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	29,00	28184	29,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	60,00	28131	60,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	48,00	28131	48,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	141,00	28184	141,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	29,00	28131	29,00	
<i>Dotations aux amortissements</i>	6811	180,00	28131	180,00	
TOTAL		A1	67 154,40	B2	67 154,40

(1) Les dépenses de fonctionnement (A1) sont égales aux recettes d'investissement (B2); les dépenses d'investissement (B1) sont égales aux recettes d'exploitation (A2).

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - RECAPITULATION	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECAPITULATION PAR CATEGORIE	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
TOTAL					

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - DETAIL	

Année réalisation	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en année	Taux				Périodicité rembt (4)	Date de la 1ère année de rembt.		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice	
				F.R.V. (1)	Index (2)	Marge (3)	TEG		de l'int.	du cap.				Intérêts	Capital
TOTAL															

EMPRUNTS RENEGOCIES

Année réalisation	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en année	Taux				Périodicité rembt (4)	Date de la 1ère année de rembt.		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice	
				F.R.V. (1)	Index (2)	Marge (3)	Taux		de l'int.	du cap.				Intérêts	Capital
TOTAL															

(1) Indiquer F pour taux fixe, R pour taux révisable, V pour variable
 (2) Indiquer la nature de l'index retenu (Exemple :EURIBOR 3mois, OAT)
 (3) Marge appliquée à l'index retenu
 (4) Indiquer A pour annuel, S pour semestriel, T pour trimestriel, et M pour mensuel

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - DETAIL	

EMPRUNTS DE REFINANCEMENT

Année réalisation	Objet de la dette	Organisme prêteur	Durée en année	Taux				Périodicité rembt (4)	Date de la 1ère année de rembt.		Dette en capital à l'origine	Montant des pénalités		Annuité à payer dans l'exercice	
				F.R.V. (1)	Index (2)	Marge (3)	TEG		de l'int.	du cap.		Capitalisées	Non Cap.	Intérêts	Capital
TOTAL															

(1) Indiquer F pour taux fixe, R pour taux révisable, V pour variable
 (2) Indiquer la nature de l'index retenu (Exemple :EURIBOR 3mois, OAT)
 (3) Marge appliquée à l'index retenu
 (4) Indiquer A pour annuel, S pour semestriel, T pour trimestriel, et M pour mensuel

CENTRE DE GESTION - 49 - BUDGET PRINCIPAL.

CA

2023

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 REPARTITION DE L'ENCOURS (TYPOLOGIE)

Indices sous-jacents		(1) indices en euros	(2) indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) écarts d'indices zone euro	(4) indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) écarts d'indices hors zone euro	(6) autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
CREDITS DE TRESORERIE	

Date de la délibération	Date de réalisation	Organisme prêteur	Index	Marge	Montant de la commission	Montant maximum autorisé	Montant des tirages	Montant total des remboursements	Capital restant du au 31/12/	Intérêts mandatés au 31/12/	Commissions mandatées au 31/12/
TOTAL											

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL MOBILIER ET IMMOBILIER	

8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL MOBILIER ET IMMOBILIER

Année du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Taux d'intérêt théorique	Périodicité des échéances	Montant de la redevance	Montant de la valeur résiduelle

<p>49007 Code INSEE</p>	<p>CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.</p>	<p>Accusé de réception en préfecture 049-284900024-20240321-DCA21032024-02-BF Date de télétransmission : 04/04/2024 Date de réception préfecture : 04/04/2024</p>
------------------------------------	--	---

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES	B2

ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité à verser au cours de l'exercice
	Total						

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme attributaire	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12 de l'exercice	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	Total						

49007
Code INSEE

CENTRE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL.

IV - ANNEXES

IV

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Désignation (localisation pour les immeubles)	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable	Amortissement de l'exercice
2 bureaux et 2 caissons service instances médicales	2015	1 051,20	10	735,00	211,20	105,00
2 Ecrans LED 21,5" Philips	2021	268,97	2	134,00	0,00	134,97
Achat de 3 tablettes	2022	6 073,20	2	0,00	3 036,20	3 037,00
Acquisition Acquisition Lot n° 2 Menuiseries alu - Serrurerie	2020	3 020,40	10	604,08	2 114,28	302,04
Acquisition aménagement extérieur SAS d'entrée - Note d'honorai	2020	228,00	10	46,00	159,00	23,00
Acquisition création d'un SAS (1 réalisation MO + 2)	2020	438,00	10	88,00	306,00	44,00
Acquisition d'un serveur virtualisé	2022	16 938,00	2	0,00	8 469,00	8 469,00
Acquisition d'un serveur virtualisé, installation et configurat	2022	3 600,00	2	0,00	1 800,00	1 800,00
Acquisition Fourniture- mise en oeuvre de menuiseries aluminium	2020	976,98	10	196,00	682,98	98,00
Acquisition Licences windows server 2022 standard	2022	1 818,00	2	0,00	909,00	909,00
Acquisition photocopieur Konica Minolta 2ème étage	2021	7 836,00	2	3 918,00	0,00	3 918,00
Acquisition réaménagement du parvis et du SAS d'entrée	2020	850,15	10	170,00	595,15	85,00
Acquisition travaux WC 1er et 2eme étage - Création WC	2018	373,02	10	148,00	188,02	37,00
Aménagement de Bureaux travaux platerie	2015	3 439,20	10	2 408,00	687,20	344,00
Aménagement de bureaux travaux platerie	2015	1 450,32	10	1 015,00	290,32	145,00
Aménagement des sanitaires rez de chaussée	2017	1 242,00	10	620,00	498,00	124,00
Aménagement des sanitaires rez de chaussée	2017	1 260,43	10	630,00	504,43	126,00
Aménagement extérieur sas d'entrée	2019	204,00	10	60,00	124,00	20,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires	2016	2 640,00	10	1 584,00	792,00	264,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n° 6	2019	396,00	10	120,00	236,00	40,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n°2	2018	600,00	10	240,00	300,00	60,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n°3	2019	96,00	10	30,00	56,00	10,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n°4	2019	24,00	10	6,00	16,00	2,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - note honoraires n°5	2019	120,00	10	36,00	72,00	12,00
Aménagement extérieur sas d'entrée - Note honoraires N°8	2019	480,00	10	144,00	288,00	48,00
Aménagement su SAS d'entrée Note honoraires 10	2020	12,00	10	2,00	9,00	1,00
Armoire métallique Etic	2019	359,10	10	108,00	215,10	36,00
Bureau et caisson service Gestion des Carrières	2019	1 081,30	10	324,00	649,30	108,00
Bureau et siège	2021	1 156,90	10	116,00	924,90	116,00
Bureaux	2015	1 407,60	10	987,00	279,60	141,00

49007
Code INSEE

CENTRE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL.

IV - ANNEXES

IV

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Désignation (localisation pour les immeubles)	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable	Amortissement de l'exercice
CABLAGE - 5 PASSAGES PLANCHER 3 CABLES + CORDONS	2014	492,12	10	392,00	51,12	49,00
Câblage informatique	2017	227,63	10	115,00	89,63	23,00
Câblage informatique et téléphonique	2015	2 130,97	10	1 491,00	426,97	213,00
Câblage téléphonique	2015	601,92	10	420,00	121,92	60,00
Caisson mobile	2021	220,75	10	22,00	176,75	22,00
Climatisation réversible	2016	5 710,68	10	3 426,00	1 713,68	571,00
Climatisation réversible (rez de chaussée)	2016	12 373,14	10	7 422,00	3 714,14	1 237,00
Climatisation réversible (rez de chaussée)	2016	951,78	10	570,00	286,78	95,00
Copieur Konica Minolta C250i (rez de chaussée)	2021	2 524,80	2	1 262,00	0,00	1 262,80
Création d'un SAS	2019	438,00	10	132,00	262,00	44,00
Création d'un SAS - documents de consultation d'entreprises	2017	336,00	10	170,00	132,00	34,00
Cylindre européen sur organigramme dimension 40/40 à bouton mol	2020	694,32	10	138,00	487,32	69,00
Délivrance de l'attestation finale d'accessibilité	2021	240,00	10	24,00	192,00	24,00
Deux Sièges	2022	854,94	10	0,00	769,94	85,00
Diagnostic amiante avant travaux	2017	558,00	10	280,00	222,00	56,00
Diagnostic plomb avant travaux	2017	216,00	10	110,00	84,00	22,00
Etagères salle informatique	2014	1 644,00	10	1 312,00	168,00	164,00
Fourniture- mise en oeuvre de menuiseries aluminium à rupture d	2020	2 276,47	10	456,00	1 592,47	228,00
garde corps batiments	2011	13 756,87	20	7 557,00	5 512,87	687,00
Installation de 2 barrières levantes	2019	8 757,60	10	2 628,00	5 253,60	876,00
Licences GED	2022	5 100,00	2	0,00	2 550,00	2 550,00
Lot n° 2 Menuiseries alu - Serrurerie	2019	16 286,15	10	4 887,00	9 770,15	1 629,00
Meuble rangement	2013	6 291,56	10	5 661,00	0,00	630,56
Mise en place de la GED	2021	3 204,00	2	1 602,00	0,00	1 602,00
Mise en place de la GED	2021	4 200,00	2	2 100,00	0,00	2 100,00
MISE EN PLACE VMC WC ETAGE	2017	4 635,36	10	2 320,00	1 851,36	464,00
Mobilier bureaux	2013	2 301,10	10	2 070,00	0,00	231,10
Motoréducteur d'opérateur de porte cabine d'ascenseur	2015	4 049,56	10	2 835,00	809,56	405,00
PC portable LENOVO (19)	2020	24 099,60	2	12 050,00	0,00	12 049,60
placards maison des maires	2008	3 195,83	15	2 982,00	0,00	213,83
Plateau droit arrondi gauche + 4 pieds	2016	590,40	10	354,00	177,40	59,00
portes	2006	4 536,43	20	3 616,00	694,43	226,00

49007
Code INSEE

CENTRE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL.

IV - ANNEXES
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

IV

Désignation (localisation pour les immeubles)	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amortis- sement	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur nette comptable	Amortissement de l'exercice
Rampe escalier	2016	4 494,00	10	2 694,00	1 351,00	449,00
Rayonnage bureau instances médicales	2015	1 944,48	10	1 358,00	392,48	194,00
réalisation de 2 protections en PMMA incolore + pieds	2020	283,20	10	56,00	199,20	28,00
Réalisation de 2 protections en PMMA incolore + pieds	2021	288,00	10	29,00	230,00	29,00
Réalisation site internet CDG	2021	8 422,50	2	4 211,00	0,00	4 211,50
Réaménagement bureau du RDC travaux de plomberie et de chauffage	2015	1 328,39	10	931,00	264,39	133,00
Réaménagement du parvis du SAS d'entrée	2020	34 143,12	10	6 828,00	23 901,12	3 414,00
Réaménagement du parvis du SAS d'entrée	2020	1 797,01	10	360,00	1 257,01	180,00
Réaménagement du parvis et du SAS d'entrée	2019	8 131,66	10	2 439,00	4 879,66	813,00
Réaménagement d'un bureau au rch travaux d'électricité	2015	3 548,06	10	2 485,00	708,06	355,00
Réaménagement d'un bureau au rdc travaux peinture et sol	2015	3 928,03	10	2 751,00	784,03	393,00
REFONTE CABLAGE INFORMATIQUE EN CATEGORIE 6a +	2014	15 194,16	10	12 152,00	1 523,16	1 519,00
REMISE DU RFCT	2021	288,00	10	29,00	230,00	29,00
Rénovation éclairage hall accueil + réunion	2017	12 504,13	10	6 250,00	5 004,13	1 250,00
Salles archive et informatique travaux peinture	2015	1 658,99	10	1 162,00	330,99	166,00
Serveur	2022	2 605,20	2	0,00	1 302,20	1 303,00
Siège	2022	387,72	10	0,00	348,72	39,00
Table de bureau rectangulaire + Table demi lune + caisson mobil	2015	858,00	10	602,00	170,00	86,00
Table de bureau rectangulaire + Table modulaire demi lune + Cai	2015	944,40	10	658,00	192,40	94,00
Travaux de plâtrerie hall d'entrée et salle de réunion	2017	8 214,67	10	4 105,00	3 288,67	821,00
Travaux de rénovation de l'accès au bâtiment 9, rue du Clon à A	2020	1 510,80	10	302,00	1 057,80	151,00
Travaux détection de présence sur ascenseur	2014	4 656,00	10	3 728,00	462,00	466,00
Travaux Locaux CDG	2022	3 245,10	10	0,00	2 920,10	325,00
Travaux plafond 2ème étage - Création VMC	2017	549,00	10	275,00	219,00	55,00
Travaux plafonds et murs hall d'entrée et salle de réunion	2017	2 970,08	10	1 485,00	1 188,08	297,00
Travaux réfection parking	2011	35 914,68	20	19 755,00	14 363,68	1 796,00
Vestiaire industrie	2021	168,35	10	17,00	134,35	17,00

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS	

ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES

Compte d'imputation	Libellé	Objet de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision (cumul)	Utilisation ou Reprise		Solde
					Date	Montant	
TOTAL GENERAL							

49007
Code INSEE

CENTRE DE GESTION
BUDGET PRINCIPAL.

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20240321-DCA21032024-02-BF
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

IV - ANNEXES

IV

ETAT DE REPARTITION DES CHARGES

ETAT DE REPARTITION DES CHARGES

Exercice d'origine	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice
TOTAL					

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DU PERSONNEL	

PERSONNEL PERMANENT

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		37	30	0
Administrateur principal	A	0	0	0
Attaché	A	0	0	0
Attaché	A	2	1	0
Attaché Principal	A	0	0	0
Attaché principal	A	0	0	0
CE Administrateur	A	1	1	0
CE Attaché	A	5	5	0
Directeur Général Adjoint	A	1	1	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	0	0	0
Directeur Général des Services	A	0	0	0
Directeur Général des Services	A	1	1	0
CE Rédacteur	B	4	3	0
CE rédacteur ou attaché	B	1	1	0
Rédacteur	B	1	0	0
Rédacteur	B	0	0	0
Rédacteur CE ou Attaché CE	B	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	B	0	0	0
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0	0	0
Adjoint administratif	C	0	0	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	0	0	0
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	0	0
Adjoint administratif CE ou Rédacteur CE	C	0	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	0	0	0
CA Adjoint administratif ou CE Rédacteur	C	1	1	0
CE Adjoint administratif	C	18	16	0
FILIERE TECHNIQUE (2)		4	2	0
CE Ingénieur	A	1	1	0
Ingénieur	A	0	0	0
CE technicien	B	2	1	0
Technicien principal 1ère classe	B	0	0	0
Technicien territorial	B	0	0	0
Adjoint technique	C	0	0	0
CE Adjoint technique	C	1	0	0
Total général (=1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		41	32	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, ou C

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DU PERSONNEL	

PERSONNEL PRIS EN CHARGE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : TEMPS NON COMPLET
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		0	0	0
Adjoint administratif 1ère classe	C	0	0	0
Adjoint administratif 2ème classe	C	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (7)		0	0	0
Directeur d'école de musique empl spécifique	B	0	0	0
Total général (=1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		0	0	0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, ou C

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DU PERSONNEL	

AGENTS NON TITULAIRE (Emploi pourvu)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)
			Indice	Euros	
Emploi article 25 CABOT L	B	ADM		0,00	ACCRT TEMP
Emploi article 25 LE BOLLOCH JL	B	TECH		0,00	VAC TEMP
Adjoint administratif contractuel GED	C	ADM		0,00	GED
Emploi article 25 CHESNAIE V	C	ADM		0,00	REMPLT
Emploi article 25 FRUGERE C	C	ADM		0,00	REMPLT
Emploi article 25 MORIN D	C	ADM		0,00	REMPLT
Emploi article 25 ALI A	C	TECH		0,00	REMPLT
Emploi article 25 BELAICH S	C	ADM		0,00	REMPLT
Emploi article 25 BOURBON S	C	ADM		0,00	REMPLT
Emploi article 25 FONDBERTASSE L	C	ADM		0,00	REMPLT
Emploi article 25 LIDOUREN	C	ADM		0,00	REMPLT
Emploi article 25 LOIRET	C	TECH		0,00	ACCRT TEMP
Total				0,00	

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi

3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel

3-3 : article 3, 4ème alinéa : emplois permanents à temps non complet(-31H30) dans les communes de -2000 habitants

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

CENTRE DE GESTION - 49 - BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS

Article (1)	Libellé (1)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué.

CENTRE DE GESTION - 49 - BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
---	-----------	-------------

ELEMENTS DU BILAN	IV
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 - SECTION D'INVESTISSEMENT	

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS

Article (1)	Libellé (1)	Montant
	<i>Total des dépenses réelles</i>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte appliqué.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	

BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRINCIPAL.

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	815 000,00	29 347,55	0,00	29 347,55
RECETTES	815 000,00	815 267,55	0,00	815 267,55
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	7 605 500,00	7 024 033,10	0,00	7 024 033,10
RECETTES	10 566 500,00	11 137 031,43	0,00	11 137 031,43

PRESENTATION AGREGEE GENERALE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser	Total (2)
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	815 000,00	29 347,55	0,00	29 347,55
RECETTES	815 000,00	815 267,55	0,00	815 267,55
EXPLOITATION				
DEPENSES	7 605 500,00	7 024 033,10	0,00	7 024 033,10
RECETTES	10 566 500,00	11 137 031,43	0,00	11 137 031,43

(1) Cumul du BP, BS et DM

(2) Cumul des réalisations et restes à réaliser

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	

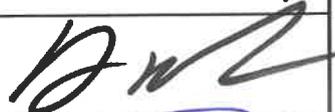
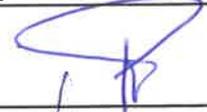
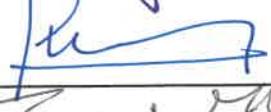
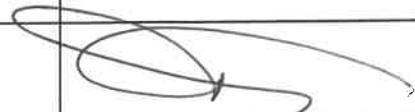
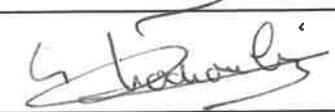
Présenté par le Présidente Elisabeth MARQUET,
 A Angers, le 21/03/2024
 Le Présidente Elisabeth MARQUET,

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 21
 VOTES : Pour : 21
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.
 A Angers, le 21/03/2024

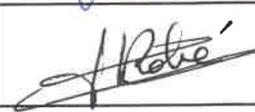
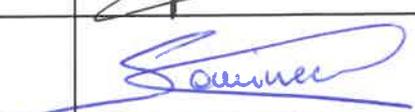
Date de convocation : 11/03/2024

Les membres du Conseil d'administration,

Madame MARQUET Elisabeth	
Madame STALL Geneviève	
Monsieur DELETRE Alain	
Monsieur RABOUAN Paul	
Monsieur ANTOINE Jean-Pierre	
Madame BIENVENU Roselyne	
Monsieur BOMPAS Jean-Paul	
Monsieur BOURCIER Michel	
Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie	
Monsieur CARDOT Philippe	
Madame COQUEREAU Geneviève	
Monsieur CHASSOULIER Gérard	
Monsieur COCHARD Jean-Pierre	

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA 2023
---------------------	--	------------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	

Monsieur GUERY Tony	
Madame JUHEL Marie-Françoise	
Monsieur LEBRUN Henri	
Madame LUCAS Florence	
Monsieur RAIMBAULT Jean-François	
Monsieur RAPIN Florian	
Madame RENAUDON Véronique	
Monsieur ROBE Pierre	
Monsieur SOURISSEAU Guy	
Monsieur DAVY Jean-Luc	
Madame LEVEQUE Valérie	
Madame METIVIER Florence	
Madame PILARDEAU Céline	
Madame PLANTE Isabelle	
Monsieur POT Christophe	
Madame SOURISSEAU Sylvie	

49007 Code INSEE	CENTRE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL.	CA	2023
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	

Monsieur TESTARD Xavier	
-------------------------	--

Certifié exécutoire par le Présidente Elisabeth MARQUET, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publicatio
A, le

DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 1-21032024 COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil d'administration

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.
La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N° 2-21032024 COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La Présidente fait une présentation ligne par ligne du compte administratif 2023.

Elle souligne notamment au titre des recettes de fonctionnement :

- Cotisation obligatoire : 310 000 € concernaient l'exercice 2022
- Primes assurance groupe statutaire : 4 479 745 € encaissés pour une prévision de 4 220 000 € (les 265 277,75 € excédentaires ont, à ce jour, été reversés à l'assureur).
- Remboursement coûts lauréats : 124 481 € pour une prévision de 50 000 €
- Remboursement sur rémunération du personnel 43 492 € pour une prévision de 5 179 €

Le Conseil d'administration, après désignation de Madame Geneviève STALL comme Présidente de séance et Monsieur Alain DELETRE comme secrétaire de séance, pour la présente délibération, après discussion, la Présidente Madame Elisabeth MARQUET s'étant retirée au moment du vote,

ADOPTE le Compte Administratif 2023 tel qu'annexé à la présente délibération, lequel fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement

	Budget	Réalisations	Résultats antérieurs	Total
D	7 605 500 €	7 024 033,10 €		7 024 033,10 €
R	10 566 500 €	7 738 190,83 €	3 398 840,60 €	11 137 031,43 €
	Excédent	714 157,73 €	Excédent global	4 112 998,33 €

Section d'investissement

	Budget	Réalisations	Restes à réaliser	Résultats antérieurs	Total
D	815 000 €	29 347,55 €			29 347,55 €
R	815 000 €	73 783,51 €		741 484,04 €	815 267,55 €
	Excédent	44 435,96 €		Excédent global	785 920 €

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°3-21032024 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR L'EXERCICE 2024

Sur proposition de la Présidente le Conseil d'administration

DECIDE de l'affectation du résultat 2023 sur l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION 2023

Excédent antérieur reporté au 01/01/2023	3 398 840,60 €
Résultat de l'exercice 2023	714 157,73 €
Excédent au 31/12/2023	4 112 998,33 €
Résultat d'investissement reporté au 01/01/2023	741 484,04 €
Résultat d'investissement 2023 hors RAR	44 435,96 €
RAR en dépenses	
<i>Résultat d'investissement au 31/12/2023</i>	785 920,00 €
Résultat d'investissement au 31/12/2023 hors RAR	785 920,00 €

Affectation du résultat

Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement **4 112 998,33 €**

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.
La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°4-21032024 : BUDGET PRIMITIF 2024

La Présidente fait une présentation ligne par ligne du budget primitif 2024.

Elle souligne notamment en dépenses de fonctionnement les inscriptions suivantes :

- 4 500 000 € au titre du contrat d'assurance groupe statutaire dont 265 000 € relèvent de 2023.
- 627 000 € au titre des agents contractuels essentiellement recrutés pour mise à disposition auprès de collectivités ayant recours au service « article 25 » article L452-44 du CGFP.
- 550 000 € au titre des droits syndicaux, tout en précisant que les remboursements des collectivités ne sont bien évidemment réalisés qu'au vu de pièces justifiant la dépense ; elle rappelle par ailleurs qu'il s'agit d'une dépense obligatoire.

Après délibération, le Conseil d'administration

ADOPTE le budget primitif 2024 du Centre de gestion, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

DIT que le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

EQUILBRE DU BUDGET

Section de fonctionnement

Dépenses	8 042 100 €
Recettes	11 471 000 €

Section d'investissement

Dépenses	844 000 €
Recettes	844 000 €

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°5-21032024 : SERVICES FACULTATIFS ET SOCLE COMMUN

Concernant le socle commun de compétences, la Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration :

Que l'article L 452-26 du code de la Fonction Publique prévoit que les dépenses supportées par les CDG pour l'exercice des missions mentionnées à l'article L. 452-39, réalisées à la demande d'une collectivité ou d'un établissement non affilié, sont financées par une contribution dans la limite d'un taux fixé par la loi et du coût réel des missions »

Qu'en application de ces dernières dispositions, il appartient au conseil d'administration de procéder à l'arrêt dudit coût réel des missions.

Concernant l'exercice 2023, le bilan financier de la mission tel qu'il ressort de la comptabilité, et majoré de 10% pour charges inhérentes aux frais de structure, s'élève en dépenses à 135 903,06 € pour des recettes de 130 692,79€, induisant un solde négatif de 5 210,37 € à appeler auprès des collectivités adhérant au socle commun, pour la période considérée à proportion de leur participation au financement. Elle propose de maintenir la tarification 2024 au taux de 0.05 %.

Concernant les services facultatifs et l'ouverture des services du comité médical et de la commission de réforme aux collectivités et établissements hors département, elle propose de reconduire les taux pratiqués en 2023.

Après délibération, le Conseil d'administration, sur proposition de la Présidente, ARRETE l'équilibre financier recettes et dépenses inhérentes au Socle commun de compétences pour l'exercice 2023 à - 5 210,37 €, qu'il conviendra d'appeler auprès des collectivités et établissements adhérents au dit socle au prorata de leur participation au financement du service.

DECIDE d'arrêter comme suit les participations des collectivités aux services facultatifs et socle commun à compter du 1^{er} avril 2024 :

Service paye	Collectivités affiliées au CDG	4.80 € / bulletin
	Autres	9.60 € / bulletin
Article 25*(1452-44 CGFP)	Collectivités affiliées au CDG	26 € / mois / contrat
	Autres	52 € / mois / contrat
Socle commun	Collectivités du Maine-et-Loire non affiliées au CDG	Taux visé à l'article 452-26 du code général de la FP 0.050 %
Conseil médical	Collectivités et établissements hors département	Taux visé à l'article 452-26 du code général de la FP 0.050 %

*Les collectivités qui le souhaitent peuvent prendre directement à leur charge les frais de la visite médicale

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°6-21032024 : DROITS SYNDICAUX

Considérant les demandes des syndicats concernant la mise à disposition de locaux et moyens administratifs ou le bénéfice d'une subvention, que les dispositions du décret n° 85-397 du 3 avril 1985 font obligation au centre de gestion de mettre de droit un local distinct à la disposition de chacune de ces organisations syndicales, qu'en cas d'impossibilité de mettre des locaux équipés à la disposition des organisations syndicales représentatives, une subvention représentative des frais de location et d'équipement des locaux peut être versée.

Elle précise que le syndicat CFDT a souhaité voir cette subvention portée à 11 300€ pour 2023, 2024, 2025 et 2026 au lieu des 6000€ dernièrement attribués

Le Conseil d'administration après délibération

DECIDE :

Pour l'année 2023 de maintenir le montant de la subvention versée forfaitairement à 6 000 €.

DIT

que pour l'année 2024, il sera versé, auprès des seules organisations syndicales représentatives, ayant effectivement engagé une dépense de location d'un local et de son équipement, une subvention égale à la dépense telle qu'apparaissant au vu des pièces justificatives par elles produites et dans la limite de 11 300 €.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT	domnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY	
Mme	Valérie	LEVEQUE	
Mme	Florence	METIVIER	
Mme	Céline	PILARDEAU	
Mme	Isabelle	PLANTE	
M.	Christophe	POT	
M.	Jean-François	RAIMBAULT	
Mme	Sylvie	SOURISSEAU	domnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD	

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°7-21032024 : PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE

2022

La Présidente donne lecture du Rapport Social Unique 2022, tel qu'il a été présenté aux membres du Comité Social Territorial 08 décembre 2023 et tel qu'il est annexé à la présente.



FICHE REPÈRES DU RSU 2022

Comité social territorial du CDG 49

Cette Fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

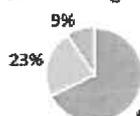
TAUX DE RETOUR

76%

> 141 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 185 recensées
> 2 308 agents recensés dans ces collectivités dont 1 562 fonctionnaires, 529 contractuels permanents et 217 contractuels non permanents

Effectifs

◆ 68% des agents sont fonctionnaires



■ Fonctionnaires
■ Contractuels permanents
■ Contractuels non permanents



	Minimum	Maximum	Effectif moyen	Nb de coll concernées
Fonctionnaires	1	45	11	139
Contractuels permanents	1	46	5	121
Contractuels non permanents	1	21	5	70

◆ Précisions emplois non permanents

- ⇒ 0,3 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 6,5 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels

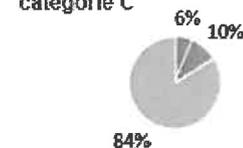
◆ 9,45 % des contractuels permanents en CDI

Caractéristiques des agents permanents

◆ 46% d'agents relevant de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nb moyen par coll concernées
Administrative	25,7%	15,3%	23,1%	3,7
Technique	49,0%	35,9%	45,7%	7,4
Culturelle	1,3%	0,9%	1,2%	1,0
Sportive	0,4%	0,6%	0,4%	1,3
Sociale	10,1%	15,1%	11,3%	3,6
Médico-sociale	4,9%	14,7%	7,4%	12,8
Police municipale	0,1%	0,0%	0,1%	0,7
Animation	8,5%	17,4%	10,8%	3,6
Total	100%	100%	100%	16

◆ 84% d'agents relevant de la catégorie C



■ Catégorie A
■ Catégorie B
■ Catégorie C

Effectif moyen	
Catégorie A	1,0
Catégorie B	1,5
Catégorie C	12,4

◆ Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 75%

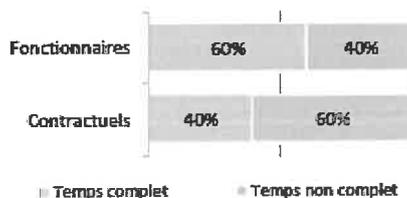
	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	27%	73%
Contractuels	20%	80%
Ensemble	25%	75%

◆ Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 40% des agents

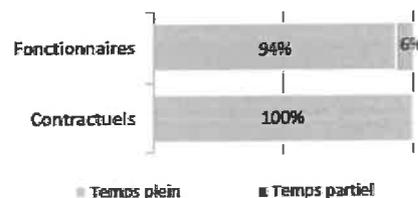
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	40%
Adjoints administratifs	16%
Adjoints territoriaux d'animation	10%
Agents sociaux	6%
ASEM	5%

Temps de travail des agents permanents

- 60% des fonctionnaires à temps complet contre 40% des contractuels



- 6% des fonctionnaires à temps partiel contre aucun contractuel



- Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Animation	61%	Culturelle	80%
Sociale	59%	Animation	78%
Culturelle	43%	Technique	68%

- Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0,7% des hommes à temps partiel
8,2% des femmes à temps partiel

Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

Pyramide des âges

- En moyenne, les agents ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,69
Contractuels permanents	40,22
Ensemble des permanents	45,80
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	38,27



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

- En moyenne, 14,1 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



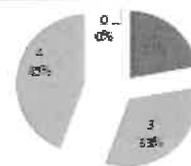
- > 9,3 fonctionnaires
- > 2,7 contractuels permanents
- > 2,2 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie	
Catégorie A	1,9 ETPR
Catégorie B	2,1 ETPR
Catégorie C	9,5 ETPR

Positions particulières

1% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Part d'agents détachés dans une autre structure
- Part d'agents détachés dans la collectivité
- Part d'agents mise à disposition dans une autre structure
- Part d'agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

- En 2022, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 25,3%

Fonctionnaires	Contractuels permanents
7,7%	90,1%

Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2021	Effectif physique au 31/12/2022
13,4 agents	14,8 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

Fonctionnaires		-0,3%
Contractuels		63,8%
Ensemble		10,6%

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (sans agents contractuels mis en attente dans l'année)	49%
Agent contractuel normal stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	20%
Démission	10%
Départ à la retraite	8%
Mutation (changement de collectivité)	7%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacés	49%
Article 3 hors remplacés, retours ou réintégrations	25%
Vale de mutation	8%
Recrutement direct - Nouvel arrivés dans la collectivité	6%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	5%

* Variation des effectifs :

$\frac{(\text{Effectif physique rémunéré au 31/12/2022} - \text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021})}{(\text{Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021})}$

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels

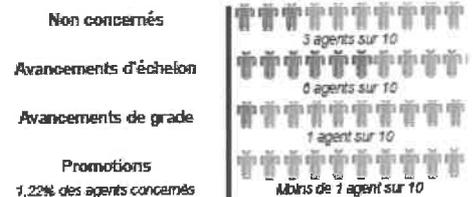
En moyenne, 1,2% des agents permanents présents au 31/12 ont été titularisés dans l'année

- 4 Ruptures conventionnelles actées en 2022

2,9% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle
75% sont à l'initiative de l'agent

Avancements et promotions

Nombre moyen d'agents concernés sur 10



Sanctions disciplinaires

- 6% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2022.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	3	2
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	-	1
Sanctions 4 ^{ème} groupe	1	-

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

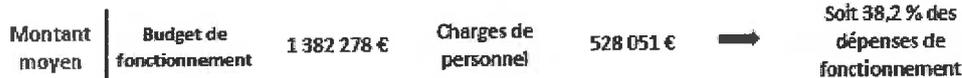
Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Qualité de service (manquement aux obligations du service, négligence, absence ou non hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	63%
Probité, intégrité (éthiquement), conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèques sans provision)	13%
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	13%

Budget et rémunérations

- Les charges de personnel représentent 38,2 % des dépenses de fonctionnement



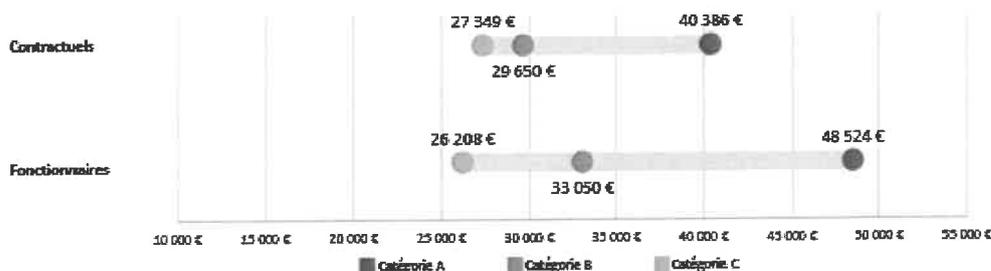
- Mise en place du RIFSEEP

- pour au moins un cadre d'emplois pour les fonctionnaires
- pour les contractuels permanents
- avec une part de CIA



- 65% des collectivités prévoient le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

- Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

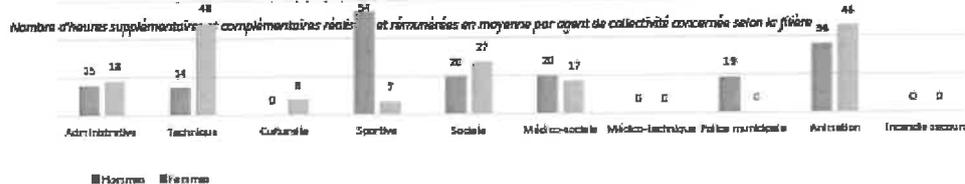


- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 9,92 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	10,26%
Contractuels sur emplois permanents	8,52%
Ensemble	9,92%



- En moyenne, 505 heures supplémentaires/complémentaires pour les 77% de collectivités concernées



- 68% des collectivités adhèrent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Absences Agents présents au 31 décembre

- En moyenne, 13,3 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire
- En moyenne, 5,4 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

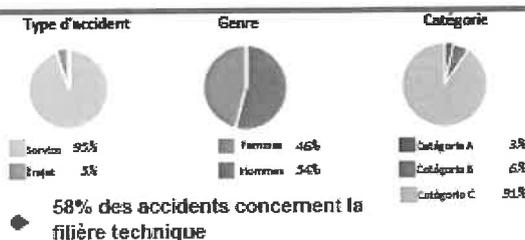
	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,65%	1,49%	3,10%	1,05%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,43%	1,62%	4,47%	1,05%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autres)	5,84%	1,92%	4,85%	1,05%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 28,47 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

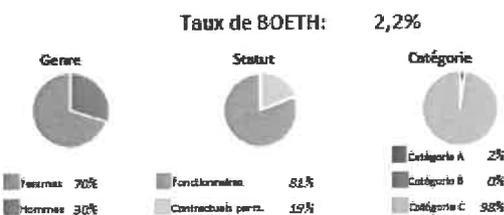
Accidents du travail

- 28% des collectivités concernées par des accidents de travail
- > 3,1 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 41 jours d'absence consécutifs par accident du travail



Handicap

- 21% des collectivités ont au moins un agent BOETH



0,1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi (collectivités concernées)

Dépenses liées à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées	3 533 €
Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	424 €

Prévention et risques professionnels

8 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût moyen des formations : 1 522 €
Coût par jour de formation : 183 €

Existence d'un document unique (DUERP)



Existence d'un registre de santé et de sécurité



Existence d'un plan de prévention des RPS



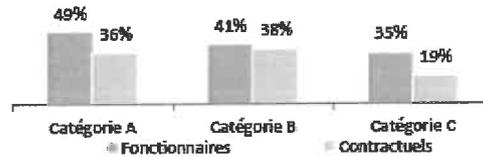
Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

1,8% des femmes
1% des hommes

Formation Agents présents au 31 décembre

- En 2022, 33% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
 32% des femmes et 34% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

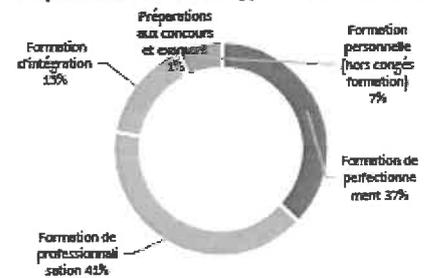


- Le budget médian consacré à la formation est de 3 038 €

Répartition des dépenses de formation

CNFT au titre de la cotisation obligatoire	60%
Autres organismes	29%
Coût de la formation des apprentis	8%
Frais de déplacement	3%
CNFT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

- Répartition selon le type de formation



- Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFT cotisation obligatoire	53%
Autres organismes	43%
Collectivité	4%
CNFT au-delà de la cotisation obligatoire	0%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- 16% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

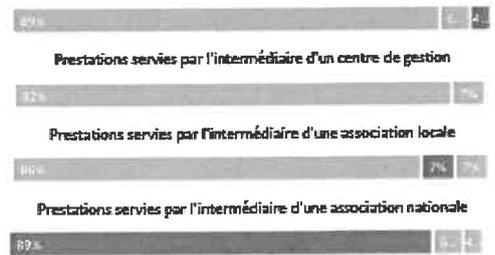
Dont 13,3% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance
Montant moyen annuel par bénéficiaire	182 €	118 €

■ Non réponse ■ OUI ■ Non ■ Ne sait pas

- L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

- 6% des collectivités concernées par des grèves



3 jours de grève en moyenne par collectivité



- Nombre moyen de réunions des instances

Comite technique	CAP	CCP
0	0	0

- Aucune collectivité n'a engagé de négociations collectives



Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2021

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retour de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retour de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2021
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2021

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2022} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les sabbats réalisés dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

- En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : décembre 2023

Version 1

Les Conseil d'administration :
DONNE ACTE de la présentation du RSU tel qu'annexé.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°8-21032024 : PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL DU CDG

La Présidente fait savoir, aux membres du Conseil d'administration, que le projet de Plan de formation du personnel du CDG 2024, tel que soumis à leur vote, a reçu un avis favorable des deux collèges du comité social territorial en date du 11 mars 2024.

Le Conseil d'administration, sur proposition de la Présidente, et les avis sus rappelés entendus,

ADOpte le plan de formation du personnel du CDG pour l'année 2024, tel que ci-dessous :

26/01/2024

PLAN DE FORMATION PREVISIONNEL DU CENTRE DE GESTION ANNEE 2024

DOMAINES	OBJECTIFS POURSUIVIS/ ORIENTATIONS	TITRE DU STAGE DUREE ORGANISME	Ref Stage	BENEFICIAIRES (NOMBRE, SERVICES)	TYPE FORMATION	CPF ou/autre	PRIORITE 1,2,3	COÛT	OBSERVATIONS DATES EVENTUELLES	NOMBRE DE JOURS EN 2024	Observation
METIERS	Acquisition de connaissances	La maîtrise des droits à congés pour raison de santé	SXR1X306	1 adjoint administratif Instance médicale	Professionalisation 1er emploi	non	1	inclus dans le 1%	Les 27 et 28 mai 2024	2	
	Acquisition de connaissances	La gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité	OL4PS136	1 adjoint administratif Instance médicale	Professionalisation 1er emploi	non	1	inclus dans le 1%	Les 20 et 21 juin 2024	2	
	Acquisition de connaissances	La gestion des accidents du travail, des maladies professionnelles et de l'invalidité	OL4PS136	1 adjoint administratif Instance médicale	Professionalisation 1er emploi	non	1	inclus dans le 1%	Les 20 et 21 juin 2024	2	
	Acquisition de connaissances	Accueil des personnes en situation de handicap	17 SXK5557	1 adjoint administratif administration générale	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 9 et 10 octobre 2024	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La maîtrise des droits à congés pour raison de santé	SXR1X306	1 adjoint administratif principal 1ère classe Gestion des carrières	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 27 et 28 mai 2024	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Dossiers CNRACL sur la plateforme PEP's : de la gestion du compte individuel retraite à la liquidation de pension	SXK51168	1 adjoint administratif principal 1ère classe Gestion des carrières	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	En distanciel du 2 septembre au 29 novembre 2024	1	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	L'application des règles de cumul d'emplois ou d'activités	SXR38062	1 adjoint administratif - gestion des carrières	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 14 et 15 novembre 2024	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Le déroulement de carrière	DAD00029	1 adjoint administratif - gestion des carrières	Professionalisation tout au long de la vie	non	2	inclus dans le 1%	A distance du 11 mars au 31 avril 2024	2.5	15 heures
	Acquisition de connaissances	Les bases de la fiscalité locale	SX1BF002	1 adjoint administratif - gestion des carrières	Perfectionnement	Oui	3	inclus dans le 1%	Le 30 mai 2024	1	
	Acquisition de connaissances	Les bases des finances publiques locales	SXK44642	1 adjoint administratif - gestion des carrières	Perfectionnement	Oui	3	inclus dans le 1%	Les 14 et 15 mars 2024	2	
	Acquisition de connaissances	Les fondamentaux de la rémunération	SXK525D3	1 adjoint administratif - gestion des carrières	Perfectionnement	Oui	3	inclus dans le 1%	Les 18 et 19 novembre 2024	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion des absences	SXK0T264	1 adjoint administratif principal 1ère classe - gestion paie	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Du 8 au 10 avril 2024	3	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Les fondamentaux de la rémunération	SXK525D3	1 adjoint administratif - service paie	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 18 et 19 novembre 2024	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La maîtrise des règles de classement relatives à la carrière	SXR24107	1 attaché, service gestion des carrières	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Du 7 au 9 février 2024	3	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	L'application des règles de cumul d'emplois ou d'activités	SXR38062	1 attaché, service gestion des carrières	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 14 et 15 novembre 2024	2	
	Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La gestion des situations d'invalidité et de reclassement	OL4PK003	1 attaché, service gestion des carrières	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Les 14 et 15 octobre 2024	2	
	Mise à jour des connaissances - suivi de l'actualité	Actualités juridiques et jurisprudentielles - INSET - 1 jour	17 YA111021	1 attaché, service gestion des carrières / rédacteur, service documentation	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 1er juillet 2024	2	
Amélioration expertise, approfondissement connaissances	Réseau référents laïcité territoriaux	46 SXPR01008	1 attaché, service administration générale / rédacteur, service documentation	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 12 mars 2024	2		
TECHNIQUE / HYGIENE ET SECURITE	Amélioration expertise, approfondissement connaissances / Amélioration expertise, approfondissement connaissances	La prévention des risques liés aux TMS	SXS0J021	1 technicien, service hygiène et sécurité	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Du 14 au 16 février 2024	3	Report de 2023
		Formation Assistants de prévention - CNFPT		1 technicien, service hygiène et sécurité	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	inclus dans le 1%	Le 14 mars 2024	1	
INFORMATIQUE / BUREAUTIQUE	Approfondissement des connaissances	Perfectionnement DSN - CIRIL		1 adjoint administratif principal de 1ère classe, service paie	Professionalisation tout au long de la vie	non	1	350 €	Le 20 février 2024	1	
	Acquisition de connaissances	Excel 2016 - Utilisateur intermédiaire	SX11M016	1 adjoint administratif principal 1ère classe - administration générale	Professionalisation tout au long de la vie	non	3		En Auto formation	2	Version non utilisée dans l'établissement
ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL	Maîtriser son environnement personnel	Les protocoles et les enjeux du compte personnel d'activités/du compte personnel de formation	SXRDI047	1 adjoint administratif principal 1ère classe - service paie	Personnelle	oui	3	inclus dans le 1%	Distanciel du 21 mai au 12 juillet - le 11 juin 2024	1	

Coût supplémentaire au 1% CNFPT = 350 € (Hors frais de déplacement des agents)

TOTAL JOURS/AN 44.5

 Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
 Fait à Angers
 Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°9-21032024 : DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2023

La Présidente rend compte aux membres du Conseil d'administration des décisions prises depuis le 1er Janvier 2023 au titre de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération en date du 24 novembre 2020 :

EXERCICE 2023				
Date facture / signature marché	Objet de la décision	SOMME TTC	Prestataire	Commentaire
01/02/2023	Formation extincteurs	1 099,20 €	Proformasec	
23/02/2023	Travaux électricité	2 017,44 €	AMG	
08/03/2023	Machine à affranchir	2 071,20 €	Pirney Bowes	contrat du 01/07/2023 au 30/06/2026
31/03/2023	Acquisition armoire réseaux	474,00 €	Alter buro	
03/04/2023	Travaux sur les stores du bâtiment	3 567,65 €	EURL Stores 49	
10/05/2023	Aménagement poste service concours	2 403,90 €	AZERGO	
22/05/2023	acquisition copieur Konica Minolta C2501 1er étage	3 114,00 €	DBR	
22/05/2023	mission de repérage amiante avant travaux	1 398,00 €	DIAGAMTER	
10/07/2023	Acquisition de 3 bornes wifi	2 160,00 €	PROVECTIO	
20/07/2023	acquisition de 4 PC portables + 4 stations d'accueil	6 024,00 €	UPLINK	
24/07/2023	Gaz	10 000,00 €	Engie	Contrat du 01/10/2023 au 30/09/2024
28/07/2023 09/11/2023 12/12/2023	Passage de e.tempora vers e.temptation	10 158,00 €	HOROQUARTZ	
05/09/2023	Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	2 184,00 €	DIAGAMTER	
12/09/2023	Nettoyage des locaux	17 034,13 €	C'TOUT NETT	contrat du 01/11/2023 au 31/10/2024
19/09/2023	Electricité	26 000,00 €	Total direct énergie	appel à devis annuel - contrat du 01/01/2024 au 31/12/2024
31/10/2023	Mise à jour des plans d'évacuation	481,10 €	APS SERVICES	
31/10/2023	Vérification extincteur - désenfumage - alarme incendie	934,65 €	APS SERVICES	contrat de maintenance 2024
10/11/2023	Licences Rainbow pour 1 an	1 446,00 €	TDO (téléphone de l'Ouest)	
13/12/2023	Assurance Groupe statutaire	12 584 733,00 €	Yvelin SAS - SA ACTE - VIE et EUCARE Insurance	contrat du 01/01/2024 au 31/12/2026
13/12/2023	Marché de fournitures de bureau	4 492,47 €	Alter buro	3 lots (papier, enveloppe, petits matériels) ; montant 2023 estimé lors de l'appel à devis, ne constituant pas un engagement de consommation
21/12/2023	Remplacement et déplacement d'un caisson YMC - 2ème étage	4 307,32 €	SORENOV	
21/12/2023	création d'une aire de stationnement pour vélo	9 598,28 €	SARL GABY AT	
22/12/2023	réparation et comblement d'une fissure mur mitoyen	810,60 €	ROBINEAU maçonnerie	

Le Conseil d'administration :
DONNE ACTE à la Présidente, du bien-fondé de ces décisions.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N°10-21032024 : COÛTS CONCOURS ET EXAMENS
PROFESSIONNELS**

La Présidente présente aux membres du Conseil d'administration les différents éléments comptables liés à l'organisation des concours et examens professionnels suivants :

Date liste d'aptitude	concours	coût du concours	Nombre d'inscrits	coût/inscrit	Nombre de lauréats	Coût/lauréat
01/06/2023	Agent Maîtrise	109 966,18€	359	306,31€	54	2 036,41€
01/01/2024	ATSEM	67 767,76€	335	202,29€	13	5 212,90€
Date liste d'aptitude	Examen professionnel	coût de l'examen	Nombre d'inscrits	coût/inscrit	Nombre de lauréats	Coût/lauréat
01/07/2023	Adjt Aditif Ppal 2CL	53 968,15	103	523,96€	84	642,48€

Le Conseil d'administration :

DECIDE d'arrêter les coûts des concours et examens tels que présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°11-21032024 : ATTRIBUTION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

La Présidente fait savoir aux membres du Conseil d'administration,

- que le décret N°2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,
- que peuvent bénéficier de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, les agents publics mentionnés qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- 1° avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- 2° être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- 3° avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire pouvant être versée dans la limite des plafonds suivants, le montant de la prime, étant réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Le Conseil d'administration, vu l'avis favorable émis par les deux collèges du Comité social territorial en sa séance du 11 mars 2024.

DECIDE d'attribuer à l'ensemble des agents du Centre de gestion remplissant les conditions de son attribution, le bénéfice de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, à 100% soit :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat	Taux retenu
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	100%
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	100%
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	100%
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	100%
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	100%
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	100%
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	100%

DIT que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire sera versée sur les salaires du mois de mai 2024.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.
La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°12-21032024 : BARÈME DE RÉMUNÉRATION DES INTERVENANTS

La Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration que les 14 Présidents du Grand Ouest ont validé une proposition harmonisée de rémunération des examinateurs, intervenants et membres des jurys de concours et d'examens professionnels, sur la base de travaux réalisés au niveau national.

Le Conseil d'administration a ainsi adopté par délibération n° 02-20092022 du 20 septembre 2022 une grille de rémunération harmonisée sur l'inter région applicable pour les commandes réalisées à compter du 1^{er} octobre 2022.

Celui-ci prévoit notamment en annexe financière 2 une grille de rémunération des concepteurs de sujets qu'il convient d'actualiser.

Pour information, en mars 2023, la Cellule pédagogique nationale (CPN) a initié un travail de mise à jour du barème national de rémunération des concepteurs de sujets et examens professionnels. Les propositions formulées par la CPN ont été adoptées par l'ensemble des CDG lors de la réunion de la commission recrutement concours de l'ANDCDG du 5 juillet 2023.

Elle rappelle la fixation de principes généraux pour la rémunération des intervenants avec application de montants minimums (ex : 10 copies, 1h00 pour les réunions) et que pour les épreuves d'admission, toute heure commencée est due.

L'actualisation concerne :

- D'une part, la nature des épreuves et le type d'opération afin de tenir compte des modifications législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière actualisation (nouvelles épreuves de la filière SPP, modification des épreuves de la filière médico-sociale...).

- D'autre part, la réévaluation, en tant que de besoin, du nombre d'heures rémunérées pour une conception de certains sujets même de catégorie C. En effet, une rémunération tenant compte du temps passé et des difficultés de conception permet de maintenir la qualité et le niveau des sujets fournis par les intervenants concours qui sont, par ailleurs, sollicités pour d'autres activités accessoires souvent mieux rémunérées (par exemple : formation du CNFPT). En outre, les CDG pourront être plus exigeants sur la qualité des sujets et des indications de corrections élaborées par ces examinateurs.

Lors de l'instance de suivi et de développement du 24 mai 2023, les Présidents ont donné leur accord afin que les CDG du Grand Ouest s'harmonisent, au cours de la réunion technique d'Alençon le 7 juillet dernier, sur le nombre d'heures fixé dans le Grand Ouest.

La proposition d'actualisation de l'annexe financière 2 ci-jointe a été validée par les 14 Présidents du Grand Ouest lors de la réunion de l'instance stratégique et d'orientation qui s'est déroulée à Nantes le 9 novembre 2023.

Ainsi, les CDG ont été invités à faire délibérer leur Conseil d'administration pour actualiser le barème de rémunération des concepteurs de sujets (mutualisé pour l'inter région Grand Ouest), à compter des opérations 2024.

Par conséquent :

Considérant qu'il convient d'actualiser l'annexe financière 2 de la délibération n° 02-20092022 du 20 septembre 2022, dans le cadre de la coopération interrégionale concours, l'actuel barème commun de rémunérations appliqué dans le Grand Ouest,

Vu les propositions de la Présidente,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

RAPPELLE les minimums de rémunération suivants : pour les corrections de copie, rémunération d'un minimum de 10 copies, pour les réunions de jury rémunération minimum d'1h00 et que pour les épreuves orales, toute heure commencée est due.

DECIDE d'adopter les barèmes de rémunération des concepteurs et des testeurs de sujets des concours et examens professionnels tels que détaillés dans l'annexe 2 de la présente délibération, applicables pour les sujets livrés à compter du 1er avril 2024,

PRECISE que ces barèmes évolueront automatiquement avec les modifications des indices leur servant de base et le cas échéant, de la durée légale annuelle du temps de travail,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

ANNEXE FINANCIERE 2 - GRILLE DE REMUNERATION DES CONCEPTEURS DE SUJETS

TYPE D'EPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures
Bureautique (épreuve pratique) / sujet complet	Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie)	4
Commentaire portant sur un sujet d'ordre général Commentaire de texte (écrit)	Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne, 3e voie) Directeur de PM (interne)	14
Commentaire de texte (oral) Questions et documents graphiques (uniquement oral d'adjoint d'animation ppal 2ème classe)	Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe) Bibliothécaire (externe-interne) Attaché de conservation du patrimoine (externe-interne) Adjoint d'animation principal de 2e classe (interne)	2
Composition Dissertation	Attaché territorial (externe) Bibliothécaire (externe) Attaché de conservation du patrimoine (externe, 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité arts plastiques) (externe) Directeur de police municipale (externe)	14
Épreuve d'écriture ou d'analyse musicale, chorégraphique ou dramaturgique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité musique) (interne)	10
Epreuves pratiques (en fonction des spécialités et / options)	Adjoint technique principal de 2e classe (interne, 3e voie)	Entre 2h et 12h
Etude de cas, filière technique, Catégorie B	Technicien principal de 2ème classe (interne et 3e voie)	18

Etude de cas, Résolution d'un cas pratique (écrit) - Catégorie A et B hors filière technique	Bibliothécaire (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique (spécialité musique) (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie (spécialité musique) (examen PI) Chef de service de PM (examen PI)	14
Dossier à commenter (oral)	Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (interne)	6
Français / explication de texte	Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Gardien-brigadier de police municipale	6
Langues (écrit)	Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Bibliothécaire (externe, interne) Assistant d'enseignement artistique (interne, 3e voie) Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe (interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Ingénieur (interne)	3 (pour 2 textes)
Langues (oral)	Chef de service de police municipale (externe, interne) Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne, 3e voie) Ingénieur (externe) Attaché territorial (externe, interne, 3e voie) Conseiller socio-éducatif (externe) Conseiller des APS (externe, interne) Directeur de PM (externe, interne) Professeur territorial d'enseignement artistique (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique (externe, interne) Capitaine SPP (externe, interne) Lieutenant de 1e classe SPP (externe, interne) Lieutenant de 2e classe SPP (interne)	3 (pour 5 textes)
Mathématiques	Agent de maîtrise (externe)	6
Mathématiques	Ingénieur (interne)	12
Physique	Ingénieur (interne)	12
Note (ou rapport) avec propositions cat A (4h / 5h)	Attaché territorial (interne, 3ème voie) Attaché principal (examen AG) Ingénieur (externe, interne) Ingénieur (examen PI alinéa I) Conseiller des APS (interne) Directeur de PM (externe, interne) Commandant SPP (examen AG) - doit normalement être supprimé Capitaine SPP (externe, interne) Conseiller socio-éducatif (externe)	18
Note (ou rapport) avec propositions - catégorie A et B (3h)	Rédacteur principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Rédacteur principal de 2e classe (examens PI et AG) Rédacteur principal de 1e classe (examen AG) Technicien principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Technicien principal de 2e classe (examens PI et AG) Technicien principal de 1e classe (examen AG) Educatrice des APS principal de 2e classe (examens PI et AG) Educatrice des APS principal de 1e classe (examen AG) Chef de service de PM (externe, interne, 3e voie) Chef de service de PM principal de 2e classe (examen AG) Chef de service de PM principal de 1e classe (examen AG) Directeur de PM (examen PI) Animateur principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Animateur principal de 2e classe (examens AG et PI) Animateur principal de 1e classe (examen AG) Lieutenant hors-classe de SPP (examen AG) Lieutenant de 1e classe SPP (externe, interne) Lieutenant de 2e classe SPP (interne)	16

Note (ou rapport) avec propositions - catégorie A et B (3h)	Conseiller des APS (interne)	10
Note (ou rapport) sans proposition (4h)	Attaché (externe) Bibliothécaire (externe) Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne et 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité arts plastiques) (externe, interne) Conseiller des APS (externe)	14
Note (ou rapport) sans proposition (3h)	Rédacteur (externe, interne, 3e voie) Technicien (interne, 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie (spécialité arts plastiques) (examen PI) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité arts plastiques) (externe, interne) Bibliothécaire (interne) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examens PI et AG) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1re classe Conseiller principal des APS (examen AG) Educateur des APS (interne, 3e voie) Educateur des APS (examen PI) Educateur des APS principal de 2e classe (examen PI) Animateur (interne, 3e voie)	12
Note à partir d'un texte Rapport de police Compte-rendu d'une situation opérationnelle	Adjoint d'animation principal de 2e classe (interne) Gardien brigadier de police municipale Sergent SPP (interne)	8 (sans distinction)
Projet ou étude sur dossier	Ingénieur (interne) (8 h) Ingénieur (examen PI alinéa 1) (4h)	26
QCM (45 mn)	ATSEM principal de 2e classe (externe) Agent social principal de 2e classe (concours) Adjoint d'animation principal de 2e classe (externe, interne)	8 (pour 20 questions)
QCM (1h)	Caporal SPP (externe) Sergent SPP (interne) Lieutenant 2e classe SPP (interne)	10
QCM (1h30)	Lieutenant 1e classe SPP (externe, interne)	12
Réponse à des questions à partir d'un dossier (catégorie B)	Technicien (externe) Educateur des APS (externe) Animateur (externe)	12

<p>Réponses à une série de questions (écrit) Vérification des connaissances (écrit) Questions à réponses courtes ou tableaux ou graphiques (écrit) Questionnaire à réponse ouverte courte (QRQC)</p>	<p>Rédacteur (externe) Rédacteur principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (examen PI) Conseiller des APS (externe) Animateur (externe) Animateur principal de 2e classe (interne et 3e voie) Chef de service de PM (externe, interne, 3e voie) Chef de service de PM (examen PI) Directeur de PM (externe et interne) Directeur de PM (examen PI) Adjoint technique principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Adjoint technique principal de 2e classe des établissements d'enseignement (externe, interne, 3e voie) Agent de maîtrise (externe, interne, 3e voie) Adjoint d'animation principal de 2e classe (externe, 3e voie) Capitaine de SPP (externe, interne)</p>	<p>10 (toute cat)</p>
<p>Réponses à une série de questions (oral)</p>	<p>Adjoint administratif principal de 2e classe (interne, externe, 3e voie) Attaché de conservation du patrimoine (interne, externe, 3e voie) Directeur de PM (droit pénal) Educateur des APS - Educateur des APS principal de 2ème classe (épreuve pédagogique) Adjoint du patrimoine principal de 2e classe - Traitement automatisé de l'information (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - Traitement automatisé de l'information (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe - Traitement automatisé de l'information (externe, interne, 3e voie) Bibliothécaire - Traitement automatisé de l'information (externe, interne)</p>	<p>2 (pour 5 textes)</p>
<p>3 à 5 questions à partir d'un dossier Résolution d'un cas pratique Cas pratique - catégorie C</p>	<p>Adjoint administratif principal de 2e classe (examen AG) Adjoint technique principal de 2e classe (examen AG) Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie, examen AG) Agent social principal de 2e classe (examen AG) ATSEM principal de 2e classe (3e voie) Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement (externe, interne, 3e voie) Agent de maîtrise (externe, interne, 3e voie) Adjoint d'animation principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie, examen AG)</p>	<p>10</p>
<p>Tableau numérique</p>	<p>Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie)</p>	<p>10</p>

 Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
 Fait à Angers
 Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

**OBJET N°13-21032024 : MUTUALISATION DES SUJETS DE
CATEGORIE C ENTRE LES CDG DU GRAND-OUEST : ADOPTION DE
LA CONVENTION CADRE**

La Présidente précise aux membres du Conseil d'administration que les Centres de Gestion de la coopération Grand-Ouest sont de plus en plus souvent amenés à partager ou mutualiser les sujets de concours et d'examens professionnels de catégorie C. Ces partenariats donnent lieu à des conventions qui se font au cas par cas.

Lors de la réunion de l'instance stratégique et d'orientation de la coopération concours GO du 9 novembre 2022 qui s'est déroulée à Rennes, les 14 Présidents ont donné leur accord afin de mutualiser la conception des sujets de concours et examens professionnels de catégorie C en mettant en place une cellule pédagogique Grand-Ouest, telle qu'elle existe au niveau national pour la fourniture de sujets pour les opérations de catégories A et B.

Cette mutualisation permet de partager les sujets en instituant un dispositif pérenne, d'effectuer des économies d'échelle et de renforcer la coopération concours Grand-Ouest par l'utilisation de sujets communs.

En 2023, les responsables concours ont constitué un groupe de travail piloté par le CDG 22 chargé d'élaborer une convention cadre de mutualisation fixant d'une part, les modalités de fonctionnement général de cette cellule pédagogique Grand Ouest (pilotage, principes communs d'élaboration des sujets, étapes et calendrier de conception des sujets, conditions de sécurité et d'utilisation des sujets (principal et de secours)) et d'autre part, les conditions financières d'utilisation de ces sujets communs.

Si les modalités de fonctionnement général de cette mutualisation n'ont pas fait l'objet de remarque de la part des Présidents, celles sur les conditions financières de session des sujets ont fait débat lors de la réunion de l'instance stratégique et d'orientation de la coopération concours GO le 9 novembre 2023 à Nantes.

En effet, les Présidents avaient le choix entre deux options :

- soit les CDG fournisseurs mettent les sujets à disposition des centres utilisateurs à titre gratuit, selon le principe de la gratuité/réciprocité,
- soit les CDG fournisseurs facturent aux centres utilisateurs le montant de la conception des sujets selon une formule commune.

Après concertation, les Présidents ont décidé d'inscrire, à titre expérimental pour une durée de deux ans, le principe de gratuité/réciprocité dans la convention cadre de mutualisation. Un état récapitulatif des coûts d'élaboration des sujets sera ainsi présenté chaque année aux Membres de l'instance stratégique afin de s'assurer que ce principe correspond bien aux intérêts de chaque CDG.

La Présidente invite les membres du Conseil d'administration à l'autoriser à signer la convention ci-dessous :

Coopération concours Grand-Ouest



Convention cadre relative à la mutualisation des sujets des concours et examens professionnels de catégorie C entre les Centres de Gestion de la coopération Grand-Ouest

ENTRE

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados, représenté par son Président, Monsieur Hubert PICARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor, représenté par son Président, Monsieur Vincent LE MEAUX, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure, représenté par son Président, Monsieur Pascal LEHONGRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, représenté par son Président, Monsieur Yohann NEDELEC, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine, représenté par sa Présidente, Madame Chantal PETARD-VOISIN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du

ET

Coopération concours Grand-Ouest

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale Loire Atlantique, représenté par son Président, Monsieur Philip SQUELARD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine et Loire, représenté par sa Présidente, Madame Elisabeth MARQUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, représenté par son Président, Monsieur Jean-Dominique BOURDIN, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, représenté par son Président, Monsieur Olivier RICHEFOU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan, représenté par sa Présidente, Madame Gaëlle STRICOT, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Orne, représenté par son Président, Monsieur Francis AÏVAR, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe, représenté par son Président, Monsieur Didier REVEAU, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine Maritime, représenté par son Président, Monsieur Christophe BOUILLON, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

ET

Le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, représenté par son Président, Monsieur Eric HERVOUET, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'administration en date du,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Les Centres de Gestion de la coopération concours Grand-Ouest ont décidé de mutualiser et harmoniser les sujets des épreuves écrites des concours et examens professionnels de catégorie C. La présente convention cadre a pour objet de préciser les conditions de fonctionnement de cette mutualisation avec la mise en place d'une cellule pédagogique dédiée.

Article 2 : Fonctionnement général

Les 14 Centres de Gestion se réunissent au minimum une fois par an au cours premier trimestre de l'année pour déterminer :

- La liste des opérations de concours et examens professionnels de catégorie C organisés au cours de l'année suivante dont ils souhaitent mutualiser les sujets
- Pour chaque concours ou examen concerné, la liste des centres fournisseurs et des centres utilisateurs, ainsi que d'un pilote parmi les Centres fournisseurs.
- Le calendrier de réalisation et de mise à disposition de ces sujets
- Les horaires des épreuves et le temps de présence à respecter avant une sortie anticipée.

Un compte-rendu de cette réunion précise chaque année la liste des sujets de concours et examens concernés ainsi que celle des centres fournisseurs et utilisateurs.

Article 3 : Pilotage de la cellule pédagogique

Les Centres de Gestion signataires s'accordent sur un pilotage tournant annuel de la cellule pédagogique Grand-Ouest.

Le Centre de Gestion pilote est en charge de l'organisation de la réunion de coordination annuelle et de la rédaction de son compte-rendu.

Il veille à ce que la répartition entre centres fournisseurs et centres utilisateurs se fasse dans le respect du principe de réciprocité et que chaque partenaire contribue à part égale à l'effort collectif.

Il rédige un bilan annuel de la mutualisation des sujets où il consigne les problèmes rencontrés et les points d'amélioration nécessaires.

Les centres fournisseurs désignés comme pilotes de la conception d'un sujet établissent et contrôlent le bon respect de son calendrier de préparation.

Article 4 : Principes de réalisation des sujets

Les Centres de Gestion signataires s'engagent à contribuer régulièrement à la fourniture de sujets, dans un esprit de réciprocité.

Les Centres de Gestion signataires adoptent des notes de cadrage communes pour la réalisation des sujets de concours et examens mutualisés. Les sujets doivent être conformes au cadre réglementaire et aux cadrages nationaux.

Ils adoptent des horaires d'épreuves identiques et fixent des règles communes concernant les sorties anticipées.

Pour l'élaboration de chaque sujet, deux centres fournisseurs minimum sont désignés au sein de la coopération Grand-Ouest.

Coopération concours Grand-Ouest

Chaque épreuve fait l'objet de la conception d'un sujet principal et d'un sujet de secours.

Les centres fournisseurs s'engagent à mettre à disposition des centres utilisateurs des sujets avec barème de points et éléments de correction.

Chaque sujet doit être testé au cours du processus de conception.

Le choix du sujet principal et du sujet de secours est déterminé lors d'une réunion réunissant des représentants des centres fournisseurs et utilisateurs. Chaque Centre de Gestion est représenté par un représentant du service concours, un membre du jury institutionnel ou une personnalité qualifiée désignée par le CDG.

Les personnes participant à l'élaboration et au choix des sujets signent une charte de confidentialité.

Les centres fournisseurs indiquent en tant que de besoin aux centres utilisateurs les fournitures spécifiques dont ces derniers devront se doter et le matériel dont les candidats devront se munir pour traiter le sujet.

Les centres fournisseurs assurent également auprès des centres utilisateurs une assistance à distance le jour des épreuves en cas de questions concernant le sujet.

Article 5 : Etapes et calendrier d'élaboration des sujets

L'élaboration de chaque sujet fait l'objet d'un calendrier et d'étapes précises :

Désignation des centres fournisseurs et utilisateurs : 10 à 12 mois avant la première épreuve

Désignation des concepteurs : - 8 mois

Première réunion technique : - 5 mois

Présentation du sujet initial. Validation de la thématique, des questions posées, du barème et des éléments de correction.

Modalités : Mise à disposition du sujet sur une plateforme sécurisée. Organisation d'une réunion en visioconférence réunissant les centres fournisseurs et utilisateurs dans un délai maximum de cinq jours ouvrés après mise à disposition des propositions de sujets.

Deuxième réunion technique : - 3 mois

Les sujets sont présentés dans une forme finalisée. Ils doivent avoir été testés. Les modifications à apporter sont censées être marginales.

Modalités : Mise à disposition du sujet sur une plateforme sécurisée. Organisation d'une réunion en visioconférence des centres fournisseurs et utilisateurs dans un délai maximum de cinq jours ouvrés après mise à disposition des propositions de sujets.

Conférence pour le choix des sujets : - 2 mois

Les sujets sont sélectionnés dans leur version finalisée. Une fois le sujet adopté, aucune modification ne peut lui être apportée par les centres de Gestion utilisateurs.

Modalités : Mise à disposition du sujet sur une plateforme sécurisée 5 jours ouvrés au plus tard avant la tenue de la réunion en visioconférence. Les représentants de chacun des Centres de Gestion doivent y assister depuis le siège de leur établissement. Pas de possibilité d'assister à la réunion depuis son domicile personnel ou un tiers-lieu.

Mise à disposition sur une plateforme sécurisée : 1 mois avant le jour de l'épreuve

Coopération concours Grand-Ouest

Article 6 : Conditions de sécurité

La communication du sujet aux centres utilisateurs n'est opérée qu'après désignation par leurs soins de correspondants habilités.

Le centre utilisateur s'engage à :

- Conserver le sujet dans un lieu sécurisé,
- Respecter la stricte confidentialité du sujet et ne pas le divulguer jusqu'au jour de l'épreuve par quelque moyen que ce soit,
- Garantir la confidentialité et la sécurité de la duplication du sujet, ainsi que la sécurité du transport sur le/les sites des épreuves.

En cas de divulgation accidentelle du sujet, le centre utilisateur prévient sans délai le centre fournisseur.

Article 7 : Conditions d'utilisation du sujet

Le centre utilisateur s'engage à organiser l'épreuve sur la base de l'organisation adoptée par la cellule pédagogique Grand-Ouest. Toute adaptation ou modification de cette organisation ne pourra se faire qu'avec l'accord du centre fournisseur.

Le centre utilisateur convient de n'autoriser aucune sortie anticipée des candidats avant l'heure fixée collégialement entre les Centres de Gestion organisateurs, afin de permettre, sans porter atteinte à la confidentialité du sujet, le report du démarrage des épreuves en cas d'incident dans un autre centre organisateur.

Article 8 : Conditions d'utilisation du sujet de secours

Le sujet de secours et ses éléments de correction sont conservés par le centre fournisseur.

Ils ne sont transmis au centre utilisateur que sur demande expresse adressée au centre fournisseur et sous réserve que les conditions d'utilisation (jours, horaires) auront été strictement définies avec le centre fournisseur et en accord avec les autres centres utilisateurs.

En cas de non utilisation du sujet de secours, celui-ci restera propriété du centre fournisseur.

Article 9 : Conditions financières

Les centres fournisseurs mettent les sujets à disposition des centres utilisateurs à titre gratuit, selon le principe de la gratuité/réciprocité. Un état récapitulatif des coûts d'élaboration des sujets sera présenté chaque année aux membres de l'instance stratégique de la coopération concours GO.

Article 10 : Avenant

Toute modification des dispositions de la présente convention cadre, définie d'un commun accord entre les parties, devra faire l'objet d'un avenant, lequel ne pourra pas en bouleverser l'économie générale sous peine d'entraîner la dénonciation de la présente convention.

Article 11 : Durée de la convention

La présente convention cadre est conclue pour une durée de deux ans.

Article 12 : Règlement des litiges

A défaut d'accord amiable, tout litige lié à la mise en œuvre de la présente convention sera porté devant le tribunal administratif de Rennes.

Coopération concours Grand-Ouest

Le Président du Centre de Gestion
du CALVADOS
Hubert PICARD

Le Président du Centre de Gestion
des CÔTES D'ARMOR
Vincent LE MEAUX

Le Président du Centre de Gestion
de l'EURE
Pascal LEHONGRE

Le Président du Centre de Gestion
du FINISTERE
Yohann NEDELEC

La Présidente du Centre de Gestion
d'ILLE ET VILAINE
Chantal PETARD-VOISIN

Le Président du Centre de Gestion
de LOIRE ATLANTIQUE
Philip SQUELARD

La Présidente du Centre de Gestion
du MAINE ET LOIRE
Elisabeth MARQUET

Le Président du Centre de Gestion
de la MANCHE
Jean-Dominique BOURDIN

Le Président du Centre de Gestion
de la MAYENNE
Olivier RICHEFOU

La Présidente du Centre de Gestion
du MORBIHAN
Gaëlle STRICOT

Le Président du Centre de Gestion
de l'ORNE
Francis AÏVAR

Le Président du Centre de Gestion
de la SARTHE
Didier REVEAU

Le Président du Centre de Gestion
de la SEINE-MARITIME
Christophe BOUILLON

Le Président du Centre de Gestion
de la VENDEE
Eric HERVOUET

Après délibération le Conseil d'administration :

AUTORISE la Présidente à signer la susdite convention :

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARINÉ



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°14-21032024 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE - GROUPEMENT DE COMMANDE REGIONAL

La Présidente rappelle que :

- La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 place la prévoyance et la santé au premier plan de la responsabilité des employeurs publics. Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 puis à celle des risques frais de santé à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Pour les collectivités et les établissements publics qui leur sont affiliés, les centres de gestion sont chargés de conclure et de piloter les conventions de participation en matière de santé et de prévoyance.
- Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.
- C'est pourquoi, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.
- L'année 2023 a vu l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic ; l'année 2024 sera consacrée à la mise en place de la convention de participation pour le risque prévoyance et de son dispositif de pilotage ainsi qu'aux travaux préparatoires pour la mise en place de la convention de participation pour le risque santé.

A cette fin, une convention constitutive de groupement de commandes peut être conclue entre les cinq centres de gestion des Pays de la Loire afin de mutualiser au niveau régional :

- l'achat de prestations de conseil en vue de la mise en place et du pilotage de ces conventions,
- la mise en œuvre de ces conventions.

La Présidente indique que la convention proposée en annexe à la présente délibération désigne le Centre de gestion de Loire-Atlantique comme coordonnateur du groupement, définit les modalités de fonctionnement du groupement et les rôles et obligations de chacun de ses Membres.

Aussi,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.452-11 ;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

VU le schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion des Pays de la Loire et signé le 26 septembre 2022 ;

VU le projet de convention constitutive de groupement de commandes ci-annexé ;

VU les avis favorables des deux collègues du Comité social territorial de Maine-et-Loire en date du 19 février 2024 ;

le Conseil d'administration, après délibération :

APPROUVE l'adhésion du Centre de gestion de Maine-et-Loire au groupement de commandes constitué entre les cinq centres de gestion des Pays de la Loire pour la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire ;

APPROUVE la convention de groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération désignant le Centre de gestion de Loire-Atlantique comme coordonnateur du groupement ;

AUTORISE la Présidente à signer la convention constitutive de groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire pour sa mise en œuvre.

DIT le CDG 49 également concerné par cette même consultation

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°15-21032024 : CREATION DE POSTE AU SERVICE JURIDIQUE

La Présidente fait savoir aux membres du Conseil d'administration que le service juridique du CDG est ce jour assuré par un seul agent, titulaire du grade de Rédacteur territorial, que s'il est constant que les missions incombant à ce dernier sont en forte évolution, tant par le nécessaire suivi de l'actualité juridique que l'inflation des consultations juridiques externes ou internes, ce service assure par ailleurs le suivi des marchés et participe également à la médiation préalable, aux enquêtes administratives et est chargé des fonctions de référent déontologue et laïcité ; elle rappelle, par ailleurs, qu'en application des dispositions de l'article L452-38 du CGFP, il appartient aux Centres de gestion d'assurer l'animation du réseau des secrétaires généraux de mairie dans leur ressort territorial, mission qu'elle entend logiquement confier au susdit service ;

AUSSI, propose- t-elle au Conseil d'administration de renforcer le service juridique du CDG en y adjoignant un emploi de catégorie C, emploi relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux, et ce à hauteur de 35/35^{ème}.

Le Conseil d'administration, après délibération :

DECIDE de la création d'un emploi d'Agent au service juridique du CDG, lequel emploi relèvera du cadre d'emploi d'Adjoint administratif territorial et ce pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



DELIBERATIONS
REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

Séance du 21 mars 2024
Nombre de membres en exercice : 30
Nombre de membres présents : 20
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de présents ou représentés : 22

Le 21 mars 2024 à dix heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, 9 rue du Clon à Angers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Maine-et-Loire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET, dûment convoqués le 14 mars 2024.
Monsieur Alain DELETRE est désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

a) Membres titulaires

Mme	Elisabeth	MARQUET
Mme	Geneviève	STALL
M.	Alain	DELETRE
M.	Paul	RABOUAN
M.	Jean-Pierre	ANTOINE
Mme	Roselyne	BIENVENU
M.	Jean-Paul	BOMPAS
M.	Michel	BOURCIER
M.	Pierre-Marie	CAILLEAU
M.	Gérard	CHASSOULIER
M.	Jean-Pierre	COCHARD
Mme	Geneviève	COQUEREAU
M.	Tony	GUERY
Mme	Marie-Françoise	JUHEL
M.	Henri	LEBRUN
Mme	Florence	LUCAS
Mme	Véronique	RENAUDON
M.	Florian	RAPIN
M.	Pierre	ROBE
M.	Guy	SOURISSEAU

ETAIENT EXCUSES :

M.	Philippe	CARDOT donnant pouvoir à Mme MARQUET
M.	Jean-Luc	DAVY
Mme	Valérie	LEVEQUE
Mme	Florence	METIVIER
Mme	Céline	PILARDEAU
Mme	Isabelle	PLANTE
M.	Christophe	POT
M.	Jean-François	RAIMBAULT
Mme	Sylvie	SOURISSEAU donnant pouvoir à M DELETRE
M.	Xavier	TESTARD

Ainsi que Madame HAMEL, trésorière principale de la Trésorerie Angers municipale, comptable du Centre de Gestion.

La Présidente Madame Elisabeth MARQUET propose d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

OBJET N°16-21032024 : MISSION D'INSPECTION – CNFPT

La Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, dispose que l'autorité territoriale doit désigner, après avis de la Formation spécialisée en matière de Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT), un agent chargé d'assurer une fonction d'inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Elle souligne par ailleurs que cet agent est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels ; que dans ce cadre, il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation ; et qu'en cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions. Elle précise qu'il peut être satisfait à cette obligation en désignant un agent en interne, ou en passant convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition d'un tel agent dans le cadre des articles L812-2 et L452-44 du CGFP.

Elle précise que le Centre de Gestion du Maine et Loire, assure la mission d'inspection pour les collectivités et établissements affiliés par la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail du service hygiène et sécurité depuis juin 2022 par conventionnement. Le financement de cette mission d'inspection, qui entre dans le cadre de la mission générale d'assistance et de conseil de ce service, est assuré par la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements affiliés.

Elle informe les membres du Conseil d'administration que le CNFPT (établissement non-affilié au Centre de Gestion) souhaiterait conventionner avec le Centre de Gestion du Maine et Loire afin de pouvoir bénéficier de la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Après renseignements complémentaires pris auprès du CNFPT et considérant que la demande ne vaut que pour l'antenne du Maine et Loire de la Délégation Pays de la Loire du CNFPT, que par ailleurs le service hygiène et sécurité peut assurer la mission d'inspection pour cet établissement.

La Présidente rappelle que, par délibération du 28/06/2022, le Centre de Gestion souhaitait conserver un temps d'observation sur le lancement de la mission d'inspection et se prononcerait ultérieurement sur la possibilité pour les collectivités non-affiliées de bénéficier de ladite mission.

Elle soumet au vote des membres du Conseil d'administration la convention de mise à disposition qui sera proposée à la signature du CNFPT Délégation Pays de la Loire – Antenne Maine-et-Loire.

Elle rappelle que la responsabilité de la mise en œuvre des propositions de l'agent chargé de la fonction d'inspection en santé et sécurité au travail incombe à l'établissement bénéficiaire. Aussi, la responsabilité de l'agent mis à disposition et celle du Centre de Gestion du Maine et Loire ne peuvent être engagées pour ce qui

concerne les conséquences des mesures retenues et les décisions prises par le CNFPT.

Elle informe les membres du Conseil d'administration que devront être recueillis par les services du CDG49 préalablement à la signature de la convention de mise à disposition telle qu'annexée, l'avis de la FSSCT du CNFPT ainsi que la délibération du CNFPT autorisant son autorité territoriale à signer la convention.

Le Conseil d'administration, après délibération :

DIT :

- que le Centre de Gestion du Maine et Loire assurera la mission d'inspection en santé et sécurité au travail pour le CNFPT Délégation Pays de la Loire – Antenne Maine-et-Loire, après conventionnement, par la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection du service hygiène et sécurité formé pour la réalisation de ladite mission.
- que le financement de cette mission d'inspection fera l'objet d'un remboursement par le CNFPT sur la base du tarif forfaitaire suivant : 270€ TTC la journée et 135€ TTC la demi-journée auquel s'ajouteront les frais liés aux déplacements de l'agent. Ce financement tiendra compte du temps de préparation, du temps de visite ainsi que du temps passé à la rédaction du rapport d'inspection. Ce financement sera estimé préalablement à l'intervention de l'ACFI lors de la réunion de cadrage et fera l'objet d'un courrier transmis à l'autorité territoriale. A l'issue de la mission, le Centre de Gestion du Maine et Loire adressera au CNFPT un avis des sommes à payer.

AUTORISE

La Présidente du Centre de Gestion du Maine et Loire à signer la convention telle qu'annexée, relative à la mise à disposition, par le Centre de Gestion du Maine et Loire, d'un agent chargé de la fonction d'inspection en sécurité au travail auprès du CNFPT Délégation Pays de la Loire – Antenne Maine-et-Loire.

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION
PAR LE CENTRE DE GESTION 49
D'UN AGENT CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION
EN SANTE SECURITE AU TRAVAIL (ACFI)**

Entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine et Loire, représenté par sa Présidente, Elisabeth MARQUET, habilitée par la délibération du Conseil d'Administration en 21 mars 2024.

**Ci-après dénommé « CDG49 »
D'UNE PART,**

Et le CNFPT, représenté par son « *Président* », « *nom du Président* », habilité(e) par délibération en date du

**Ci-après dénommée « l'Autorité Territoriale »
D'AUTRE PART,**

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code général de la fonction publique ;
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

- le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion ;
- l'article 54 du décret n°2021-571 qui dispose que « lorsqu'aucune formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail n'a été instituée au sein du comité social territorial, le comité social territorial met en œuvre les compétences mentionnées au chapitre II du titre III du décret précité » ;
- la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du XXXXX décidant d'assurer la mission d'inspection dans le domaine de l'Hygiène et de la Sécurité pour le compte du CNFPT Pays de la Loire- Antenne Maine-et-Loire ;
- les délibérations du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 12 novembre 2019, du 28 juin 2022 et du 6 décembre 2022 relatives à la mission d'inspection en santé et sécurité au travail pour les collectivités affiliées ;
- la délibération du Conseil d'Administration du CNFPT en date du décidant de recourir au service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion 49 pour la mise en œuvre de la fonction d'inspection ;
- l'avis de la Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et des Conditions de Travail FSSCT (ou du Comité Social Territorial lorsqu'elle n'existe pas), du CNFPT en date du.....

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les moyens techniques, les modalités d'organisation et les conditions financières des missions confiées par le CNFPT à l'agent chargé d'assurer la fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité mis à disposition par le CDG49.

Article 2 : Champ d'intervention de l'agent chargé de la fonction d'inspection

La mission est confiée à un agent du service Hygiène et Sécurité du CDG49 désigné Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (ACFI) pour le CNFPT Pays de la Loire - Antenne Maine-et-Loire. Son champ d'intervention concerne l'ensemble des services et activités pour lesquelles les agents du CNFPT Pays de la Loire - Antenne Maine-et-Loire interviennent.

Article 3 : Contenu de la mission d'inspection

L'ACFI du CDG49 intervient au sein de la collectivité ou de l'établissement public, conformément aux prescriptions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 et du décret n°2021-571 du 10 mai 2021, pour effectuer les missions suivantes :

1. Contrôler, à l'occasion de visites sur sites, les conditions d'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail dans la fonction publique territoriale ;
2. Proposer à l'Autorité Territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail, la prévention des risques professionnels ;
3. En cas d'urgence, proposer à l'Autorité Territoriale, des mesures immédiates qu'il juge nécessaires ;
4. Intervenir, en cas de désaccord entre la FSSCT et l'Autorité Territoriale, sur la résolution d'une situation de danger grave et imminent suite au retrait d'un agent considérant que sa situation de travail présente ce caractère ;
5. Intervenir en cas de signalement d'un manquement ou d'un danger dans le cadre d'une dérogation aux travaux réglementés pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans et proposer des mesures pour y remédier. En cas d'urgence, l'ACFI demande à l'Autorité Territoriale de suspendre l'exécution par le jeune des travaux en cause ;
6. Conformément à l'article 85 du décret n°2021-571, demander à l'Autorité Territoriale de convoquer une réunion de la FSSCT lorsque cette dernière n'a pas été convoquée sur une période d'au moins neuf mois si l'ACFI est saisi d'une demande des représentants du personnel titulaires en nombre suffisant à ce sujet ;
7. Assister, le cas échéant, si l'ACFI estime que sa présence s'avère significative, les délégations de la FSSCT chargées d'effectuer des visites de service et des lieux de télétravail ;
8. Assister, le cas échéant, si l'ACFI estime que sa présence s'avère significative, les délégations de la FSSCT chargées de procéder à des enquêtes en cas d'accident de travail, d'accident de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel au sens des 3° et 4° de l'article 6 du décret n°85-603 modifié ;
9. Assister, le cas échéant, si l'ACFI estime que sa présence s'avère significative, avec voix consultative aux réunions de la FSSCT ;
10. Proposer la création d'une FSSCT en application des articles L251-9 et L251-10 du code général de la fonction publique lorsque l'existence de risques particuliers le justifie.

Les interventions de l'ACFI peuvent être soit :

- à la demande de l'Autorité Territoriale ou de toute personne à qui elle aura délégué sa compétence en la matière ;
- à la demande du Président de la FSSCT (ou du Président du Comité Social Territorial lorsque la FSSCT n'existe pas) ;
- à son initiative et après accord de l'Autorité Territoriale.

Article 4 : Conditions d'exercice de la mission

Pour assurer ses missions, l'ACFI, soumis aux principes déontologiques comme tout agent public, est désigné pour intervenir dans le cadre de la réglementation en vigueur. A cette fin, il est destinataire d'une lettre de mission établie par la Présidente du CDG49. La lettre de mission est annexée à la présente convention et transmise pour information à la FSSCT de la collectivité ayant conventionné avec le CDG49 pour la mission d'inspection.

Dans le cadre de la mission d'inspection le CNFPT Pays de la Loire - Antenne Maine-et-Loire s'engage :

- à faire accompagner l'ACFI lors des visites par l'assistant de prévention, un élu ou un autre agent de la collectivité ;
- à fournir à l'ACFI toute information et tout document qu'il juge nécessaire pour lui permettre d'accomplir ses missions (registres de sécurité, rapports de vérifications périodiques, fiches de postes, fiches des risques professionnels, informations concernant les accidents de service et les maladies professionnelles...) ;
- donner libre accès à l'ACFI à tous les établissements, services, locaux et lieux de travail, de stockage de matériel et de produits, de remisage d'engins ou aux chantiers extérieurs figurant dans le champ de ses missions ;
- à faciliter les contacts avec les acteurs de la prévention des risques professionnels de la structure (élus, assistants de prévention, agents, membres des instances compétentes en matière de santé et de sécurité au travail, médecin de prévention, ...) ;
- à transmettre une invitation à l'ACFI aux réunions de la FSSCT accompagnée de l'ordre du jour ;
- à transmettre une invitation à l'ACFI pour assister les délégations de la FSSCT dans ses visites de service et ses enquêtes en cas d'accident de travail, d'accident de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel au sens des 3^o et 4^o de l'article 6 du décret n°85-603 modifié ;
- à informer par courrier l'ACFI des suites données à ses observations, ses demandes ou ses propositions ;
- à transmettre à l'ACFI :
 - dans les meilleurs délais, des délibérations prises pour affecter des mineurs à des travaux interdits susceptibles de dérogations ;
 - dans les délais fixés par la réglementation, des réponses motivées de l'Autorité Territoriale dans le cadre d'une procédure de droit retrait d'un agent pour danger grave et imminent.

Article 5 : Principes déontologiques :

1. Obligations de l'Autorité Territoriale :

- Acceptation sans réserve des termes de la présente convention ;
- Garantie de la liberté d'action, d'une totale autonomie et indépendance dans l'accomplissement des missions de l'ACFI ;
- Concertation préalable pour la mise en œuvre d'une organisation portant sur la prévention des risques professionnels entre l'Autorité Territoriale et les services chargés de mettre en œuvre les règles de santé et de sécurité au travail ;
- Transmission à l'ACFI, dans les meilleurs délais, des informations demandées par celui-ci ;
- Transmission à l'ACFI de tout document fixé par la réglementation (délibération prise pour affecter des mineurs à des travaux interdits susceptibles de dérogation, réponses motivées de l'Autorité Territoriale dans le cadre d'une procédure de droit retrait d'un agent pour danger grave et imminent...).
- Informe la FSSCT de toutes les visites et observations faites par l'ACFI ;
- Information des élus délégués, des responsables de services, de l'encadrement et des agents, des membres de la FSSCT des visites programmées de l'ACFI dans les bâtiments et sur les lieux de travail ;

➤ De s'assurer de la disponibilité des différents intervenants (élus, agents, assistant de prévention), lors de l'intervention de l'ACFI.

2. Obligations de l'Agent Chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail du CDG49 :

- Discretion et confidentialité quant aux données recueillies relatives à l'hygiène, à la santé et à la prévention des risques professionnels ;
- Remise d'un rapport suite à une visite sur site ;
- Obligation de réserve ;
- Autonomie, indépendance et neutralité dans l'exécution de ses missions ;
- Restitution des informations recueillies de manière anonyme.

L'ACFI n'a pas pour mission de déceler chez les agents territoriaux un manquement à leurs obligations.

Article 6 : Responsabilités

La fonction d'inspection confiée au CDG49 par la présente convention n'exonère pas le CNFPT de ses obligations en matière d'application et de mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires, ni de suivre les recommandations relatives à la prévention des risques professionnels préconisées par les autres acteurs de la prévention (médecin de prévention, membres de la FSSCT, services de l'état, ...).

L'ACFI du CDG49 est désigné pour intervenir dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Le CDG49, n'assurant qu'une mission de conseil et d'assistance, se dégage de toute responsabilité concernant les mesures retenues, leurs mises en œuvre et les décisions prises par le CNFPT Pays de la Loire - Antenne Maine-et-Loire qui ne seraient pas conformes aux préconisations de l'ACFI ou à la réglementation en vigueur.

En somme, la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations, avis ou suggestions formulés par l'ACFI appartient à l'Autorité Territoriale.

De même, il appartient à l'Autorité Territoriale de faire effectuer les contrôles concernant la conformité des bâtiments, des matériels, des engins et des installations nécessitant l'intervention d'un organisme spécialisé ou agréé ou d'un agent compétent.

Article 7 : Modalités de fonctionnement

L'ACFI effectue ses missions dans le cadre général d'assistance et de conseil du service hygiène et sécurité du CDG49 et dans la limite de ses disponibilités et des moyens qui sont mis à sa disposition.

1. Organisation des visites périodiques pour le contrôle de l'application des règles définies en matière de santé et de sécurité au travail :

L'ACFI réalise, périodiquement, un contrôle réglementaire global portant sur tout ou partie des activités et des lieux de travail des agents. Cette mission se déroule de la façon suivante :

Etape 1 : préparation - après réception de la convention signée par les deux parties, l'ACFI envoie à l'Autorité Territoriale une demande de documents et d'informations qui pourront, après analyse, permettre de définir un champ d'action.

Etape 2 : réunion de cadrage - suite à l'étude des documents transmis, présentation des domaines qui feront l'objet de l'inspection, identification du périmètre d'intervention, détermination de la durée (en fonction de la taille de la structure, de l'importance des services, du nombre de bâtiments et d'agents, du périmètre du contrôle défini) et de la date de visite d'inspection et désignation de la ou des personnes chargées d'accompagner l'ACFI durant cette mission.

Le financement de la mission d'inspection est estimé à l'issue de la réunion de cadrage sur la base du tarif forfaitaire arrêté par délibération du Conseil d'administration du CDG49. Il tient compte du temps de préparation, du temps de visite, du temps passé à la rédaction du rapport ainsi que les frais de déplacements de l'ACFI.

A l'issue de la réunion de cadrage, un courrier est transmis à l'autorité territoriale récapitulant les points évoqués lors de la réunion ainsi que le coût estimé de la mission.

Etape 3 : visite d'inspection - vérification de l'organisation mise en place en interne relative à la santé et à la sécurité, consultation de documents sur place et contrôle des locaux de travail. Échange avec les agents sur les conditions d'exécution du travail.

① Pendant ou à l'issue de la visite, en cas d'anomalie majeure constatée, l'ACFI alerte l'Autorité Territoriale ou l'accompagnateur. Cette alerte est transmise par écrit à l'Autorité Territoriale dans les délais les plus brefs, accompagnée d'une demande d'action corrective immédiate. L'Autorité Territoriale informe en retour par écrit l'ACFI des suites données à ses propositions.

Etape 4 : rapport - la visite d'inspection donne lieu à un rapport qui est adressé par tout moyen (voie postale ou voie électronique) à l'Autorité Territoriale qui doit se charger de le transmettre à la FSSCT. La collectivité peut demander à l'ACFI des informations complémentaires suite à ce rapport.

Etape 5 : suivi - il sera proposé un nouveau contrôle réglementaire de la collectivité ou de l'établissement suivantes après consultation de la collectivité ou de l'établissement.

① En cas de demande d'action corrective immédiate suite à une anomalie majeure constatée par l'ACFI, une contre-visite pourra être organisée à l'initiative de l'ACFI à courte échéance.

2. Organisation de visites ponctuelles :

- L'ACFI peut intervenir à son initiative, après accord écrit de l'Autorité Territoriale, et procéder à une visite d'inspection lorsque les informations recueillies lui laissent penser qu'une situation de travail est susceptible de constituer un danger pour la sécurité ou la santé des agents.

En cas de refus par l'Autorité Territoriale d'une intervention à l'initiative de l'ACFI, l'Autorité Territoriale lui signifie ce refus par écrit : - L'ACFI, après réception d'une demande écrite du président de la FSSCT (ou du Comité Social Territorial quand elle n'existe pas), peut assister ses délégations qui procèdent aux visites de service et aux enquêtes en cas d'accident de travail, d'accident de service ou de maladies professionnelles ou à caractère professionnel au sens des 3^o et 4^o de l'article 6 du décret n°85-603 ;

En aucun cas, l'ACFI n'effectuera de visites inopinées.

Article 8 : Conditions financières

Le CNFPT prend en charge les frais d'intervention de l'ACFI du CDG49 à concurrence du nombre de jours et demi-journées effectivement passés sur le dossier de la collectivité ou de l'établissement. Ces frais tiennent compte, du temps de préparation, du temps de visite ainsi que du temps passé à la rédaction du rapport d'inspection et des frais de déplacements estimés à l'issue de la réunion de cadrage (voir article 7). Ces frais font l'objet d'un courrier transmis à l'autorité territoriale à l'issue de la réunion de cadrage.

Le coût de cette mission est établi sur la base des tarifs adoptés par délibération n°XXXX prise par le Conseil d'Administration du CDG49 le 21 mars 2024.

A l'issue de la mission, le CDG49 adresse un avis des sommes à payer qui doit faire l'objet d'un mandatement dans un délai de 30 jours.

Le CNFPT s'engage à inscrire à son budget les crédits nécessaires au paiement des sommes dues et à recouvrer les impôts et taxes utiles pour faire face à cette dépense.

Article 9 : Apport de modifications

Toute modification susceptible d'être apportée à la présente convention se fera sous la forme d'un avenant.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 12 mois, à compter de sa date de signature par les deux parties.

Elle est renouvelable par tacite reconduction, par période de 12 mois sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties sous préavis de trois mois avant échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans le cas où l'ACFI constaterait que les principes de déontologie ne sont pas respectés ou qu'il n'est pas en mesure d'assurer ses missions dans de bonnes conditions, notamment par manquement de la collectivité ou de l'établissement public, le CDG49 se réserve le droit de rompre sans délais la convention devenue inapplicable.

Article 11 : Contentieux

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable, conformément aux règles qui les régissent, toute contestation relative à la validité, à l'exécution ou à l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, les litiges résultant de l'exécution de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Fait en deux exemplaires à Angers, le

Le « *Président* »
« *Nom du Président* »

Présidente du Centre de Gestion du
Maine et Loire

Décision adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme
Fait à Angers
Le 21 mars 2024

La Présidente

E. MARQUET



ARRETE ET SIGNATURES

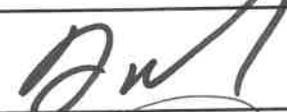
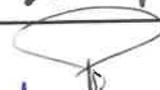
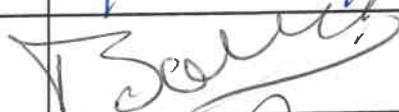
Présenté par le Présidente Elisabeth MARQUET,
 A Angers, le 21/03/2024
 Le Présidente Elisabeth MARQUET,

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de suffrages exprimés : 22
 VOTES : Pour : 22
 Contre : 0
 Abstention : 0

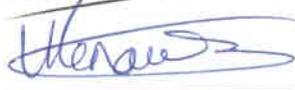
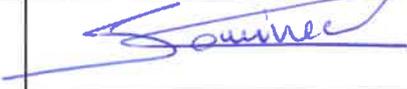
Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
 A Angers, le 21/03/2024

Date de convocation :

Les membres du Conseil d'administration,

Madame MARQUET Elisabeth	
Madame STALL Geneviève	
Monsieur DELETRE Alain	
Monsieur RABOUAN Paul	
Monsieur ANTOINE Jean-Pierre	
Madame BIENVENU Roselyne	
Monsieur BOMPAS Jean-Paul	
Monsieur BOURCIER Michel	
Monsieur CAILLEAU Pierre-Marie	
Monsieur CARDOT Philippe	
Madame COQUEREAU Geneviève	
Monsieur CHASSOULIER Gérard	
Monsieur COCHARD Jean-Pierre	

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur GUERY Tony	
Madame JUHEL Marie-Françoise	
Monsieur LEBRUN Henri	
Madame LUCAS Florence	
Monsieur RAIMBAULT Jean-François	
Monsieur RAPIN Florian	
Madame RENAUDON Véronique	
Monsieur ROBE Pierre	
Monsieur SOURISSEAU Guy	
Monsieur DAVY Jean-Luc	
Madame LEVEQUE Valérie	
Madame METIVIER Florence	
Madame PILARDEAU Céline	
Madame PLANTE Isabelle	
Monsieur POT Christophe	
Madame SOURISSEAU Sylvie	
Monsieur TESTARD Xavier	

ARRETE ET SIGNATURES

Certifié exécutoire par le Présidente Elisabeth MARQUET, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Angers, le